CATECHISME
GENERAL
DE LA
REFORMATION
DE LA
RELIGION.

Preſché dans Metz,

Par PAVL FERRY Miniſtre de la Parole de Dieu.

A SEDAN,
PAR FRANCOIS CHAYER,
proche la Maiſon de Ville.

M. DC. LIV.

Sächsische Landesbibliothek –
Staats- und Universitätsbibliothek Dresden

Sächsische
Landesbibliothek
Dresden

L'IMPRIMEVR
au Lecteur.

L'Eglise, à laquelle ce Discours a esté fait, me l'ayant enuoyé pour l'Imprimer: Le Lecteur sera, s'il luy plaist, aduerty, que la coustume y est d'ancienneté, que le Dimanche deuant la Cene, au lieu de la Section, qui seroit à exposer, du Catechisme ordinaire; le Pasteur, auquel il eschet, en fait vn qu'il compose luy-mesme de toutes ou des plus importantes matieres qu'il choisit de la Religion Chrestienne, lequel pour cette raison est communement appellé, Catechisme General, *l'Autheur, qui estoit en or-*

dre de ce faire le Dimanche dix-
ſeptieſme iour de May, Mil ſix
cens cinquante quatre, prit le ſujet
qui eſt traité en cette Action, en la-
quelle il a eſtendu icy quelques paſ-
ſages qu'il n'auoit fait que coter, &
en a adiouſté quelques autres pour
les eſclairciſſemens, que le temps ne
luy auoit pas permis de faire en par-
lant.

CATECHISME GENERAL.

De la Reformation de la Religion.

LA raiſon & le diſcours concilient & mettent les hommes enſemble: & la participation de meſmes biens les y entretient & les y fait demeurer. Car rien ne les ſepare, ou ne les tient ſeparez, que les diuerſes opinions, & les langages differens, & les interests particuliers; puis que c'eſt de là que ſont venus la ſeparation des familles, la diuerſité des peuples, les procez & les guerres: De ſorte que tant qu'il y a quelque choſe de commun, on en peut faire vne ſocieté entre pluſieurs, comme celle des amis, qui ont toutes choſes communes. Et certes la nature en a fait pluſieurs pour le deuoir eſtre à tous, & ne pouuoir eſtre vſurpees, ny affectees par perſonne; l'air,

le feu, l'eau, les chemins publics, dont chacun peut iouïr, & qu'il doit laisser à d'autres auec luy. D'où viennent ces loix naturelles, de n'empescher pas l'eau courante; de laisser allumer la lampe d'autruy à la sienne; de n'offusquer ni bouscher la veuë à son voisin; de n'embarrasser le chemin public; de le monstrer à vn passant egaré, & de donner vn bon & fidele conseil à celuy qui nous le demande: car ces choses sont vtiles à ceux qui les reçoiuent, & il ne nuit à personne de les auoir donnees. Aussi sont-elles du Droit de la Nature, & de celuy des Gents, & sont les biens de la societé humaine, aussi bien que les Places publiques, & les Fontaines, & les Loix, & les Temples, & la Religion.

Or la Religion estant de toutes les societez la plus necessaire & la plus noble, laquelle assemble les hommes par les meilleurs raisonnemens, & par les plus excellens discours, toutes les choses, qui en sont doiuent estre communes entre tous ceux qui la professent; comme Dieu mercy, elles sont entre nous. Car nous n'en auons tous qu'vn mesme sentiment, vne mesme lumiere & vn mesme iour, qui est celuy

d'vne meſme verité : vne meſme eau & vn meſme pain, aſçauoir vn meſme Bapteſme & vne meſme Cene ; vn meſme Temple, & vn meſme lieu d'aſſemblees : vn meſme chemin, qui eſt la profeſſion que nous en faiſons, & que nous monſtrons volontiers aux autres, afin qu'ils ne s'en eſgarent, & où nous ſouhaitons de pouuoir ramener tous les deſuoyez.

Et comme la Religion eſt, de la façon que i'ay dit, celle de toutes les choſes qui vnit & ſepare le plus, & que les diuerſes opinions qu'on en a, ſont cauſes de la plus part des guerres & des autres malheurs du monde Chreſtien, comme il eſt apparu de noſtre temps & de celui de nos Peres; ny il ny a rien de ſi deſirable, ſinon que tout le monde fuſt d'vne meſme Religion, ny ne doit y auoir eu rien de ſi neceſſaire que la cauſe de la diuiſer, quand il en faut venir à quelque ſeparation. Et en effect il n'y a perſonne qui ne deplore celle qui y eſt arriuee, & qui n'en blaſme les autheurs ; encor qu'on ne demeure pas d'accord de ceux qui le ſont. Voila pourquoy nous auons eſtimé que ce ne ſeroit pas vne matiere mal propre à eſtre traittee en ceſte action extra-

ordinaire, aſçauoir des choſes que nous auons communes entre nous, & des raiſons que nos Anceſtres ont euës de ſe ſeparer de la Religion receuë de leur temps par le monde, & que nous auons de nous en tenir encor ſeparez. Qui eſt auſſi dequoy nous auons formé les Demandes que nous allons faire à ces Enfans, & les Reſponſes que nous en deuons attendre; leſquelles nous conſidererons enſemble briefuement & familierement auec l'aſſiſtance de Dieu.

DEMANDE PREMIERE.

Qu'eſt-ce que la Religion?

RESPONSE.

C'eſt vn ſeruice ſacré eſtably pour reünir l'homme auec Dieu, & pour le conſeruer en ſa grace par le moyen qu'il en a ordonné, afin que l'homme ſoit bien heureux apres la mort.

DEMANDE II.

Pourquoy faut-il reünir l'homme auec Dieu?

Sächsische Landesbibliothek – Staats- und Universitätsbibliothek Dresden

RESPONSE.

Pour ce que le peché l'en a ſeparé, & rendu miſerable en la vie & en la mort, comme il eſt de ſoy-meſme & le ſeroit eternellement, s'il n'eſtoit remis & cõſeruée en la grace de Dieu, comme il eſt par le moyen de la Religion.

Vn ſage Ancien a dit auec beaucoup de raiſon, que nul n'eſt né pour ſoy ſeulement; mais que le pays en pretend vne partie, vne autre nos pere & mere, vne autre nos amis, & que la moindre nous demeure. C'eſt pourquoy il ne faut pas que perſonne face tort à vn autre; mais que chacun vſe des choſes communes, comme eſtans à d'autres auſſi bien qu'à luy, & des priuees comme des ſiennes, ſe ſouuenãt qu'il n'y en a point naturellement de priuees: mais qu'elles le ſont deuenuës, ou par ancienne occupation de biens vacquans, ou par vſurpation de quelque conquerant, ou par loy & paction, & commerce, & que la neceſſité les peut faire redeuenir communes.

Mais ce ſage-là, tout ſage qu'il fuſt, s'eſt bien meſpris, en faiſant le partage de la vie humaine, d'auoir oublié Dieu, qui auſſi en pretend ſa part, & à qui ſans doute elle eſt mieux deuë, qu'à ces autres compartageans les leurs: puis qu'il en eſt l'autheur & qu'il en doit eſtre la fin, & par conſequent la peut d'vn bout à l'autre, iuſtement pretẽdre eſtre ſienne. Car *il a fait toutes choſes pour ſoy-meſme*: Et comme elles *ſont toutes de luy & par luy*, auſſi ſont elles *toutes pour luy*. Pour cela auſſi fit-il l'homme à ſon Image. Car comme quand on euſt dit à Ieſus Chriſt, que l'image de la monnoye eſtoit de Ceſar, il cõmanda de la luy rendre & luy en payer le tribut, diſant, *Rendez à Ceſar ce qui eſt à Ceſar*: ainſi l'homme ſe doit tout entier à Dieu, puis qu'il eſt à luy, & qu'il en porte l'image: Et pourtant adjouſte Ieſus Chriſt, *& à Dieu ce qui eſt à Dieu.*

Rom. 11. 36.

Matth. 22. 21.

C'eſt donc vn deuoir, vne choſe deuë, que l'homme face hõneur & ſeruice à Dieu. Auſſi la Religion eſt miſe entre les parties & les actes de la iuſtice. Et à la verité, puis que ſon action eſt de rendre à chacun ce qui eſt à luy, c'eſt bien choſe iuſte que l'homme rende auſſi à Dieu ce qui luy appartient;

car l'honneur luy est deu à cause de son excellence infinie, & qu'il n'est pas ignorant des choses qui se font au monde, ni sans desir d'estre honoré. Il luy est deu aussi à cause de son antiquité; car nous respectons naturellement les choses anciennes, comme approchans de l'Eternité, & Dieu n'a iamais eu de commencement. Il luy est deu aussi, parce qu'il est luy-mesme l'origine & le commencement de toutes choses: car c'est lui qui les a faites. Nous lui en deuons aussi, par ce qu'il est nostre Createur; que c'est lui qui nous conserue; duquel nous auons receu tout le bien dont nous iouïssons, & celui duquel nous auons iouy, & duquel nous en esperons encor des autres plus grands apres la mort. C'est donc la premiere fin de la Religion de rendre à Dieu l'honneur qui lui est deu par tant de raisons: aussi l'a l'enfant appellé *vn seruice*.

La seconde fin de la Religion est *pour reünir l'homme auec Dieu*. Pour la bien entẽdre il faut presupposer ce que vous sçauez estre vrai, que le souuerain bien de l'homme est d'estre vni auec Dieu. Car la nature, qui lui a donné tant de desirs, lui fait bien cognoistre qu'il a besoing de beaucoup de

choſes pour eſtre heureux; & qu'il ne le peut eſtre pendant tout le temps qu'il luy en reſte quelcune à deſirer. Comme ainſi ſoit donc que les choſes ne luy viennent iamais auec vne ſi grande affluence, que tous ſes deſirs en ſoient ſatisfaits, encor qu'ils en ſoient par fois abbatus; & que toutes les choſes creées ont ceſte imperfection inſeparable, de laſſer bien toſt ceux qui en iouïſſent; & qu'vne ſi grande varieté de ſentimens ne peut produire vne felicité vniforme & egale, comme doit eſtre le ſouuerain Bien: Il eſt aiſé de recognoiſtre, que Dieu ſeul peut combler les deſirs ſans les accabler, les raſſaſier ſans les degouſter, & rempliſſant le cœur par tout, y mettre vn contentement vniuerſel qui ne ſoit ſuiet à aucune variation.

* Dieu.

Vne autre fin de la Religion eſt auſſi de conſeruer l'homme en la grace de Dieu; car ce n'eſt pas aſſez de l'y mettre: il l'y faut tenir; par ce que s'il en ſort, c'eſt comme s'il n'y auoit pas eſté, & pis encore. Or il eſt ſuiet à en ſortir, quand il peche: car le peché irrite Dieu, & le ſepare de l'homme. Mais la Religion ſert à le reünir auec lui. Car c'eſt le moyen par lequel Dieu conſent d'en eſtre

rapproché. Aussi elle s'appelle Religion, parce qu'elle sert à relier l'homme auec Dieu, & tous les actes d'icelle en sont autant de liens. Elle sert aussi à l'y tenir: car elle enseigne le moyen par lequel il y peut estre restabli & maintenu, lequel on ne peut trouuer ailleurs. *Religion. on sert à relier l'homme auec Dieu.*

Or nous parlons de reünir l'homme auec Dieu, parce que le peché l'en a separé. Et que cela soit ainsi, il n'y aura pas lieu d'en douter, si on considere l'homme; car il n'est pas croyable que Dieu l'eust fait son ennemi comme il est; veu que ses pensees & ses affections mesmes sont contraires aux siennes: & comme dit l'Escriture, tous les hommes, auparauant que d'estre recõciliez auec lui, en *sont estrangez & sont ses ennemis en leur entendement en mauuaises œuures.* Veu donc que nul sage ne se fait d'ennemi de gayeté de cœur: Que l'homme aussi, qui est autrement si admirable, n'auroit pas esté fait aussi meschant, qu'il est, par vn si bon & si excellent Autheur qu'il a eu; il est aisé de croire qu'il l'auoit fait bon, & l'auoit fait son ami, & l'estoit aussi; ce que tesmoignoit aussi son image qu'il y auoit mise; car personne ne donne la sienne qu'à son ami, & chacun

Ad. Col. 1. 21.

aime ſon ſemblable. Il faut donc bien qu'il
+ ſoit ſuruenu quelque choſe qui les ait eſtran-
gés l'vn de l'autre, & eſlogné leurs affections:
Et de fait l'Eſcriture dit que c'eſt le peché
Eſ. 59. 2. qui fait ſeparation entre lui & nous. Ce qui
parut auſſi toſt que le peché fut fait, car
Gen. 3. 8. l'homme s'enfuit & ſe *cacha de deuant Dieu*
parmy les arbres du Iardin. Et de là ſont ve-
nus à l'homme tous les maux de ceſte vie, &
d'autres encor bien plus grãds apres la mort:
puis que ce ſont des maux eternels, & qu'il
* n'y en a point de ſi grand que d'eſtre ſeparé
pour iamais de Dieu, qui eſt le ſouuerain
bien. A cauſe de quoi *Dieu appella Adam*,
+ lui offrit de le remettre en ſa grace, en lui
Gen. 3. 15. promettant *la ſemence de la femme qui deuoit*
briſer la teſte du ſerpent: & voulut eſtre ſerui,
NB. & que l'hõneur, qui lui eſtoit deſia deu pour
tant de cauſes, lui fuſt encor rendu par ceſte
nouuelle obligation, & toſt apres commen-
Gen. 4. 26. cerent à ſe rendre publics les exercices de la
Religion.

Le but donc de tout cela eſt, à l'homme
en honorant Dieu, de pouuoir eſtre bien-
+ heureux apres la mort. Car chacun natural-
lement deſire de l'eſtre, & n'eſt pas en la puiſ-
ſance de l'homme de ne le pas deſirer. C'eſt

ce qui a donné lieu à tant de sectes, c'est à dire, à tant d'elections & de chois differens de moyens d'aller au souuerain bien: Mais l'experience tesmoigne que nul n'y peut paruenir en ceste vie: Les plaintes, que les plus sçauans Philosophes ont faites, des caprices de la Fortune, ou des desreglemens de la Nature, ou de l'injustice du Monde, ou de la dureté du Destin, ou du desordre & du tumulte de leurs passions: les plus appriuoisees, & les plus dociles ayans fait de fois à autre des inuasions & des saillies, qui ont donné aux esprits plus temperez des accez de fieure & des chaleurs estrangeres & excessiues: Et tant d'autres choses dont nous auõs tous les iours à nous plaindre; font bien sentir que nous ne pouuons estre heureux au monde. Neanmoins ce desir de l'estre, qui est si naturel, si necessaire, & si vniuersel, ne peut estre vain, venant mesme d'vn Autheur si sage, qui ne fait rien d'inutile, ni de superflu, ni sans but certain: il y a donc vn tel bonheur quelque part: & puis que ce n'est pas en ceste vie, il faut qu'il en soit dehors pour ceux qui en sont sortis. Et c'est ce qui en descouure encor plus l'importance: Car apres ceste vie, vne eternité bonne ou mauuaise accueille

Nota.

Notre bonheur n'est pas en cette Vie.

les morts. Voila pourquoi il importe, auant que venir là, de mettre vn bon eſtabliſſemẽt aux moyens d'y obtenir ce ſouuerain bonheur que chacun deſire, & que peu de gens ont trouué: ce qui ſe fait par la Religion.

DEMANDE III.

N'y a-il iamais eu qu'vne Religion?

RESPONSE.

Il y en a quatre principales, aſçauoir celle des Payens, celle des Iuifs, celle des Turcs, & la Chreſtienne.

DEMANDE IV.

Se peut-on ſauuer en toutes ces Religions-là?

RESPONSE.

Non: parce qu'il n'y a iamais eu qu'vne verité, ny par cõſequent qu'vne vraye Religion, hors de laquelle tout le reſte n'eſt que menſonge où il n'y a point de ſalut. Car encor que la Religion des anciens Iuifs ait autresfois eſté inſtituée de Dieu, neãmoins,

auec ce qu'elle eſt maintenant toute corrompuë, n'ayant eſté eſtablie que pour durer iuſqu'à la venuë de Chriſt, on n'en ſçauroit eſtre ſans nier que Ieſus ſoit le Chriſt, & renoncer à la grace de Dieu par luy.

C'eſt vne choſe aſſez remarquable en l'hiſtoire de la creation, que Dieu la commença par la Lumiere, qu'il ſepara d'auec les tenebres, & que Moyſe adjouſte que *Dieu vit que la lumiere eſtoit bonne*; & que ce fut là le premier iour. Et qu'il en ait dit autant de chacun ouurage des iours ſuiuãs; ſeulement qu'au ſecond iour, auquel il ſepara les eaux d'auec les eaux, Moyſe ne dit pas que Dieu ait veu que cela fuſt bon. Ce n'eſt pas pourtant que ceſte production ne fuſt auſſi bonne que les autres, & ne dirai pas comme les Iuifs, que Moyſe s'en ſoit teu, pource qu'en ce iour-là l'Enfer ait eſté creé, & les Anges ayent peché, car l'Eſcriture n'en dit rien; ni comme des autres, par ce que l'œuure du ſecond iour ne fuſt pas encor acheué, & ne l'ait eſté qu'au troiſieſme, car il a eu ſes bornes

Gen. 1. 4.

13.

comme les autres, & Dieu n'a pas besoing de rien remettre au lendemain ; ni moins ce qu'à dit vn ancien, que Dieu ait voulu par là condamner le Mariage : car non seulement Dieu l'ordonna tost apres, mais l'approuua & le benit, ni ce que quelques Philosophes ont dit, que le nombre binaire est malheureux, par ce qu'il commence à s'esloigner de l'vnité, & signifie la matiere, qui plus elle s'esloigne de Dieu, plus rend elle les choses imparfaites; car cela deuroit estre encor plus dit des nombres & des iours suiuans.

Hieron. l.1. cõtr. Iouinia.

Mais ie dirai plustost ce qu'a dit S. Hieroſme, que cela signifie que l'vnité est vne chose excellente: mais que la diuision & la multiplicité, qui s'esloigne de l'vnité, n'est pas bonne, & qu'il y a quelque chose à redire; & i'adjousterai, que le iour qui separe la verité d'auec le mensonge, qui est celui qui separe la lumiere d'auec les tenebres, est veritablement vn bon jour : Mais que celui qui separe les eaux d'auec les eaux, & qui diuise les hommes d'auec leurs semblables, n'est pas tousiours bon & est souuent mauuais; & peut on bien dire en effect que celui auquel les hommes commencerent à se separer sur ce sujet a esté le plus mauuais jour qui ait eu soir

Sur Aggee 1.1.

& matin, & qui ait iamais esté veu au monde. Car ç'a esté vn grand malheur que la diuision de la Religion, sans quoy le monde auroit esté trop heureux.

Au commencement, comme Dieu est vn, il n'y auoit qu'vne Religion, & vne mesme maniere de le seruir, par les prieres & les sacrifices. La lumiere seule estoit separee des tenebres: c'estoit là le premier iour du monde, & le plus beau, & le plus heureux. Peu apres fut le lendemain, auquel les hommes cõmencerent à se separer les vns des autres. Ceux de la race de Seth s'appellerẽt *du Nom de l'Eternel*, & *les Fils*, ou les Enfans *de Dieu*: Gen. 4. 26. & 6. 2. Mais les descendans de Caïn, qui se separerent d'auec eux, furent appellez *les Fils & les Enfans des hommes*: Et quoy que la race en fust perie par le Deluge; Cham la continua, & tost apres la sienne inuenta l'idolatrie & cõmença la Religion des Payens, Autheurs & adorateurs d'vn grand nombre de Dieux differens, laquelle enuahit incontinent toute la terre, à la reserue de la seule posterité de Sem, qui estoit vn rejetton de celle de Seth, laquelle mesme elle occupa depuis, ou toute ou la plus grande part, puis qu'Abraham, & son Pere, & son Oncle estoient aussi idola-

Ioſ.24. 14. tres, & ſeruoyent aux Dieux eſtrangers, deuant ſa Vocation.

Et ce fut lors que Dieu rappella à ſoy ce Patriarche, lequel luy mena auſſi ſes enfans, & eux les leurs apres luy, de Pere en Fils, iuſqu'à ce qu'eſtans deſcendus en Egypte, par ſucceſſion de temps, ils retournerent aux Dieux & à la Religion des Payens, ayans oublié le Dieu de leurs Peres. Auquel eſtat ils eſtoyent quand il les rappella derechef & les ayant tirez de là, & amenez au deſert, il eſtablit mieux qu'auparauant la Religion par laquelle il vouloit eſtre ſeruy, & leur donna des loix, & des ceremonies, par leſquelles ils ſeroyent diſtingués de tous les autres peuples du monde.

Ce qui a duré par pluſieurs ſiecles, pendant leſquels neanmoins il eſt aduenu que ce peuple enclin à l'idolatrie y eſt retourné ſouuent, mais en a touſiours eſté ramené par chaſtimens de Dieu, & par exhortations de ſes Prophetes, & par authorité de ſes Princes; & ainſi fut le monde diuiſé entre ces deux Religions par l'eſpace de plus de deux mille ans; & iuſqu'à la naiſſance de Ieſus Chriſt, auquel temps a commencé celle des Chreſtiens, où a eſté plus amplement declaree.

Le monde a été diviſé plus de deux mille ans entre ces deux Religions, Car ſavoir celle des Iuifs et celle des Payens.

Car la doctrine en auoit esté proposee incontinent apres le peché, & renouuellee à Abraham, & confirmee par les Prophetes, & creuë par tous ceux qui ont eu la Foy du Christ à venir. C'est pourquoi l'Escriture dit, qu'*Abraham a creu à Dieu, & qu'il luy a esté alloüé à Iustice*, a sçauoir, que *la semence, qui est Christ, viendroit; au regard de laquelle auoit esté faite la promesse*. Et que *Dieu auoit auparauant promis l'Euangile par ses Prophetes*, & qu'ils *rendent tous tesmoignage à Iesus Christ que quiconque croira en luy receura remission des pechez par son Nom*. Et que les Peres ont tous esté baptisez en Moïse, & ont tous mangé d'vne mesme viande spirituelle, & ont tous beu d'vn mesme breuuage spirituel qui estoit Christ, duquel Moïse a preferé l'opprobre aux thresors d'Egypte, & qui *a esté le mesme hier & au jourd'huy, & le sera aussi eternellement*.

Gen 15. 6. Rom. 4. 3. Gal. 3. 6 16. Rom. 1. 2. Act. 10 43. 1. Cor. 10. 2 3. 4 Heb. 11. 26. Heb. 13. 8.

Or pẽdant le cours de la Religion Chrestienne, non seulement celle des Iuifs a continué, & celle des Payens aussi, qui dans le nouueau mõde descouuert au siecle passé, s'est trouuee en grãde vogue: Mais aussi il s'en est encor esleuee vne autre. Car à peine s'estoit-il passé six cens ans depuis la

Mahomet. Natiuité de Iesus Christ, que l'ennemy du salut du monde, y suscita Mahomet, qui # d'esclaue Ismaelite ou Arabe, estant deuenu facteur d'vn riche Marchand, & en ayãt depuis espousé la Vefue, auec l'aide d'vn Moine Nestorien, d'vn Prestre Arrien, d'vn Iacobite, & d'vn Iuif, cõposa son Alcoran, Sa Religion, un pot pourry. & y fit vn pot pourry de la Religion Iuifue & de la Chrestienne, & de ces heresies-là & de plusieurs autres, lequel en vn temps auquel il y en auoit de toutes sortes, il commença de proposer au monde, & le persuada aisement à ceux de sa nation brutaux, & qui en ceste cõfusion ne sçauoyent que croire, desquels les Turcs, les vrais Scythes d'Asie, le receurent depuis : lors qu'en ayans occupé le païs, ils estimerent, ou par Turcs. les mesmes raisons, ou par celle d'Estat, deuoir s'accommoder à la Religion qu'ils y trouuerent ; laquelle depuis ils ont establie par armes, & auec tant de vistesse & de fermeté, que l'Empire mesme d'Alexandre n'a rien esté de semblable : & aujourd'huy occupe partie de l'Europe, & la plus part de l'Asie & l'Affrique, c'est à dire, la plus grande partie de nostre monde.

Ce sont là les quatre Religions princi-

pales qui durent encor maintenant, ſans qu'il ſoit beſoing de parler des branches de chacune, qui ſe ſont beaucoup multipliees, dont le diſcours ſeroit trop long, & n'eſt point de noſtre ſujet, ni de noſtre deſſein à preſent.

Or c'eſt choſe certaine qu'on ne ſe peut ſauuer en toutes & chacune de ces Religiõs là. Car comme il n'y a qu'vn Dieu, il n'y a auſſi qu'vne verité: ainſi qu'il n'y peut auoir qu'vne ligne droite, mais il y en a beaucoup de tortuës, il n'y a qu'vn chemin pour aller à Dieu, qui eſt auſſi le plus court: mais il y en peut auoir vn nombre infini pour s'en deſtourner. Dieu auſſi ne peut mentir, ni eſtre à perſonne autheur de ce faire. Il ne ſe plaiſt pas à la bigarrure, ni aux bigearres opinions que l'on forme de luy; comme vne perſonne bienfaite, ne voudroit pas eſtre repreſentee par des difformitez, ni par des Monſtres. Dieu auſſi n'a iamais ordonné qu'vne Religion à la fois, & a touſiours eſté jaloux contre toutes les autres. *Car quelle conuenance y a il du temple de Dieu auec les idoles?* 2. Cor. 6.16.

NB.

Ces quatre Religions, que nous auons dites, ſont contraires entre elles. Elles ne

viennent donc pas toutes quatre de Dieu. D'où s'enſuit que celles, qui ne viennent pas de luy, & ſont contraires à la ſienne, viennent deſon aduerſaire, qui eſt le diable: Et de fait en l'Eſcriture les Dieux des Payẽs ſont appellez diables. Il ne faut que cela pour prouuer ſuffiſamment qu'on n'y peut eſtre ſauué. Car ce ſeroit choſe bien eſtrange, ſi Dieu recompenſoit du ſalut eternel ceux qui ſont dans la faction & le parti de ſon ennemi, auſſi bien que ceux qui le ſeruent comme il commande, & qui combattent pour lui. Et ne faut pas dire ici, que Dieu eſt trop bon pour conſentir que tant de gens ſe damnent. Car il eſt auſſi Iuſte. De plus il ne s'eſt pas laiſſé ſans teſmoignage en bien faiſant à toutes ces Nations qu'il a laiſſé cheminer en leurs Voyes, pour autant que ce, qui ſe peut cognoiſtre de lui, a eſté, & eſt manifeſté en eux. Car Dieu le leur a manifeſté. Mais ils ont detenu la verité en iniuſtice. La Religion n'eſt donc pas vne choſe indifferente: & par conſequent il importe de tout le ſalut de ſuiure la ſeule en laquelle il ſe trouue, puis qu'il ne peut ſe trouuer ailleurs.

Leuit. 7.17. *Deut.* 32.17. *Pſ.* 106. 37. *Gal.* 4. 8. *Act.* 14. 16.17. *Rom.* 1. 18.19.

DEMANDE V.

Quelle est donc de ces quatre Religions celle en laquelle seule on peut estre sauué?

RESPONSE.

La Chrestienne, par ce que Dieu seul en est l'autheur; qu'elle propose le vray & vnique moyen de salut, & que Dieu l'a ordonnee pour durer iusques à la fin du monde.

DEMANDE VI.

Comment sçauez-vous cela?

RESPONSE.

Par la Parole de Dieu, où il l'auoit promise luy-mesme, et par ses Prophetes, & où elle a esté publiee par Iesus Christ & par ses Apostres; auec declaration que le Ministere en doit durer iusques à ce que nous nous rencontrions tous en l'vnité de la Foy & de la cognoissance du Fils Ephes. 4. 13.

de Dieu, à la mesure de la parfaite stature de Christ, c'est à dire, iusques à la fin du monde.

DEMANDE VII.

Quel est le moyen de salut qu'elle propose?

RESPONSE.

Que l'homme ayant peché & merité d'estre miserable vif & mort, Dieu a eu pitié de lui & enuoyé Iesus Christ son Fils vnique au monde, lequel estant deuenu homme comme nous, excepté peché, apres auoir accompli la Loy de Dieu son Pere, a par sa mort satisfait à sa iustice, & apres sa Resurrection est monté au ciel, où il intercede pour ℵ. *tous ceux qui se repentent & qui croyent en lui: Ayant ordonné les Ministres de son Euangile pour*

leur annoncer ce salut, & leur en donner la Foy, & la confirmer par les deux Sacremens qu'il a instituez aussi pour cet vsage.

La diuersité des Religions a esté depuis long-temps vn pretexte pour establir l'Atheisme, aussi bien que la diuersité des Sectes pour conclurre que toute la Philosophie estoit vne vaine recerche & vne occupation inutile. Car, comme dit Clement Alexandrin, la verité est retardee, ou mesme reculee, quand les vns enseignent vne chose & les autres vne autre. Mais comme il disoit là, qu'encor qu'il y eust parmy les Iuifs & les Philosophes plusieurs Sectes, ni les vns, ni les autres ne disoient pas neanmoins qu'il ne falust s'informer de la verité, aussi la diuersité des Religions ne doit pas seruir à induire qu'il n'y en ait quelcune d'assuree & de neceſſaire. Au contraire ce consentement vniuersel de toutes les Nations a en vouloir vne, & à penser auoir la vraye, est vne preuue generale qu'il y en a vne qui l'est, & que tous la doiuent chercher.

Lucian. en son Dialog. des sacrifices.

Clem. Alex. strom. l. 8.

NB.

Certes il eſt indubitable qu'il y a vne verité de Dieu, qui eſt la droite cognoiſſance de lui; laquelle, comme lui, eſt ſouuerainement aimable & preferable à toutes choſes. Il la faut donc cercher; ſur tout puis que hors icelle, tout ce, qui ſe penſe & ſe dit de lui, n'eſt que menſonge, où il n'y a point de ſalut. Il aduint vn iour par hazart à Epicure de traitter de la vertu deuant Socrates, & lui eſtãt arriué de dire qu'on la peut laiſſer eſchapper en quelques occaſions, à ces mot Socrates ſe leua tout courroucé, & s'en alla diſant, que ce ſeroit choſe bien eſtrange, veu qu'on court bien apres vn eſclaue, qu'on ne couruſt point apres la vertu. Il en faut dire autant de la verité, apres laquelle il faut courir auec plus d'ardeur qu'apres vn fugitif eſchappé. On appelle le Medecin pour ſe faire traitter vn œil offuſqué ou conuulſé, & le Chirurgien pour ſe faire remettre vn os deſboetté, & on n'aura pas ſoing de ſe faire guerir l'eſprit preoccupé, & de redreſſer vne opinion tortuë qui le deffigure, & qui deſregle toutes ſes meilleurs actions? L'Apoſtre dit, qu'il faut

1. Cor. 11. 19. qu'il y ait des Hereſies, non pas afin qu'on deuienne Athee, ou qu'on croye ce que

l'on voudra; mais afin que ceux qui ſont de miſe ſoyent manifeſtez. Sur tout, puis qu'il n'y a qu'vne Religion en laquelle on puiſſe eſtre ſauué, pour les raiſons generales que nous en auons dites. On ne ſçauroit certes l'eſtre en la Payenne, qui eſt vne fauſſe & peruerſe opinion du vrai Dieu, vne idolatrie de Dieux eſtranges, qui ſont des demons: Voila pourquoi ceux qui en ont ſerui & adoré vn ſi grand nombre, ſont dits eſtre, ou auoir eſté *ſans Dieu au monde.* *Ephes.* 2. 12. Ni en celle des Turcs qui eſt vne cohuë de menſonges, d'impietez & de diſſolutions, & vn renuerſement de l'Euangile. Ni en celle des Iuifs: Car encor qu'elle ait anciennement eſté inſtituee de Dieu, neanmoins elle eſt à preſent toute corrompuë, ce n'eſt plus qu'vne Hereſie du Iudaiſme ancien, diuiſé encor en pluſieurs Sectes: vn blaſpheme continuel contre l'adorable Trinité, & contre Ieſus Chriſt en particulier, lequel ils appellent le pendu: au nom duquel quand ils oſent, ils crachent en terre, & maudiſſent les Chreſtiens, & les appellent des Idumeens, des Iſmaelites, des Arabes, & pleuſt à Dieu qu'ils n'euſſent pas ſi ſouuent pretexte de nous appeller ainſi!

Et leur Religion meſme en ſon Inſtitution
n'a eſté eſtablie que pour durer iuſqu'à la
venuë de Chriſt, qui eſt le Prophete que
Dieu auoit promis tel que Moïſe, en la
Deut. 18.15.18. houche duquel il auoit promis de mettre
Act. 3. 22. & 7.37. ſes Paroles pour leur dire tout ce qu'il luy
auroit commandé, & qu'il leur auoit or-
Gal. 3. 19. donné d'eſcouter. Et l'Apoſtre dit auſſi
que *la Loy a eſté adjouſtee iuſqu'à ce que la ſe-*
mence vinſt, auregard de laquelle auoit eſté
faite la promeſſe: Voila pourquoi I. Chriſt
Matth. 11.13. luy meſme a dit ſur ce ſujet, que *tous les*
Prophetes & la Loy ont prophetiſé iuſqu'à
Iean Baptiſte, parce que c'eſt le temps qu'ils
Iean 1. 17. ont ceſſé. *Car la Loy a eſté donnee par Moïſe,*
& recommandee par les Prophetes. Mais
la Grace & la Verité eſt aduenuë par Ieſus
Chriſt. De ſorte que comme Zacharie de-
uint muet à la cõception de Iean Baptiſte,
Moïſe perdit la parole à la naiſſance de Ie-
Matth. 17.3. ſus Chriſt; & ce que luy & Elie furent veus
parlans auec lui ſur la montagne lors de ſa
Transfiguration, ne fut que pour apres luy
auoir rendu teſmoignage & à ſa mort de
par la Loy & de par les Prophetes, luy quit-
ter la Parole, afin qu'il parlaſt de là en auãt
à ſon Egliſe. Auſſi les Apoſtres ſe ſont op-

posez fortement à ceux qui disoient aux Chrestiens, *Si vous n'estes circoncis selon l'v* Act. 15. 1.
sage de Moïse vous ne pouuez estre sauuez. Au contraire, *Voici moy Paul vous dy, Que* Gal. 5.
si vous estes circoncis, Christ ne vous profitera 2.3.4.
de rien: Et derechef ie proteste à tout homme qui se circoncit, qu'il est obligé d'accõplir toute la Loy: & que *Christ est aneanti à l'egard de vous tous, qui voulez estre iustifiez par la Loy, & vous estes decheus de la Grace.* Ce qui estoit si notoire, que tous les Iuifs qui auoyent creu disoient de lui ce qu'ils en auoient ouy dire tout communement, Act. 21.
qu'il enseignoit tous les Iuifs qui estoient 21.
entre les Gentils, *à se departir de Moïse, disant qu'ils ne deuoient point circoncir leurs enfans, ni cheminer selon les statuts:* On ne sçauroit donc estre de ceste Religion-là, à moins que de nier que Christ soit encor venu & de restablir Moïse comme les Iuifs qui attendent encor le Messie, & par consequent on n'y peut estre sauué. Estre de la Religion des Iuifs, c'est nier que Christ soit encor venu.

De tout ce qui a esté dit il s'ensuit, qu'on ne le peut estre qu'en la Chrestienne, parce qu'on ne le peut estre en aucune autre; & que ce n'est pas chose conuenable à la nature de Dieu d'estimer, qu'il eust laissé le N3.

genre humain despourueu d'vne Religion, en laquelle il se puisse sauuer : Par ce aussi que Dieu seul en est l'Autheur. Car il en a esté le premier Euangeliste en annonçant à Adam la semence qui deuoit briser la teGen. 3. 15. ste du Serpent; & depuis à Abraham, & deGen. 22. 18. puis par les Prophetes; esquels estoit l'esprit Act. 3. 25. de Christ, *leur rendant tesmoignage auparauant, & leur signifiant les souffrances qui luy* Heb. 1. 1. 1. Pier. 1. 11. *deuoyent aduenir, & les gloires qui s'en deuoient ensuiure:* A l'occasion dequoi Iesus Christ apres sa resurrection declaroit à ses Disciples en toutes les Escritures les choses Luc 24. 27. qui estoyent de lui, *en commençant par Moïse, & suiuãt par tous les Prophetes* : qui aussi lui rendent tous tesmoignage, comme dit Act. 10. 43. S. Pierre; & S. Paul aussi *induisoit les Iuifs,* Act. 28. 23. *tant par la Loy de Moïse que par les Prophetes, à croire ce qui est de Iesus*, ne disant rien Act. 26. 22. fors les choses, *que tant Moïse que les Prophetes ont predites deuoir aduenir.* Tellement que Dieu seul en a esté l'autheur, & non pas mesme Iesu. Christ entant qu'homme: Qui, comme tel, ne deuoit dire que Deut. 18. 15. 18. les Paroles que Dieu auroit mises en sa Bouche, & ce que Dieu lui auroit com- Iean 7. 16. mandé : Qui aussi en ceste qualité disoit,

Ma doctrine n'eſt pas mienne, mais de celuy qui m'a enuoyé: Et derechef, *La Parole que vous oyez n'eſt point mienne, mais du Pere, qui m'a enuoyé.* Elle a donc eſté publiee par lui & par ſes Apoſtres: Le ſalut *ayant premierement commencé d'eſtre declaré par le Seigneur, & depuis confermé par ceux qui l'auoyent ouy.* Auec declaration que le Miniſtere en doit durer iuſqu'à la fin du monde: Car quand Ieſus Chriſt leur commanda en montant au ciel d'aller endoctriner toutes nations, les baptiſans au Nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit, & les enſeignans de garder tout ce qu'il leur auoit commandé, il leur promit d'eſtre auec eux *touſiours, iuſqu'à la fin du monde.* En inſtituant auſſi la ſaincte Cene qui eſt l'autre Sacrement, il ordonna de la faire en memoire de luy, c'eſt à dire, comme S. Paul l'a expliqué, *iuſqu'à ce qu'il vienne*: Comme auſſi il dit que l'œuure du Miniſtere & l'aſſemblage des Saincts, & l'edification du corps de Chriſt ſe continuera iuſqu'à ce que nous ſoyons tous paruenus à la perfection d'icelui, c'eſt à dire que le nombre des eleus de Dieu ſoit accomply, & que l'Egliſe ſoit acheuee, à l'occaſion dequoi l'E-

Iean 14. 24. Hebr. 2. 3. Matth. 28. 20. 1. Cor. 11. 26. Epheſ. 4. 13. Apoc. 14. 6.

L'Evangile est appellé Eternel
il ne fera jamais place à aucun autre.

uangile eſt appellé *eternel*: Il ne fera donc
iamais place à aucun autre. Ce qui con-
damne les Moines, qui ont appellé ainſi
Jean de Parme celui du S. Eſprit compoſé par Iean de Par-
me General des Cordeliers, qu'ils ſubſti-
tuoyent & diſoyent deuoir ſucceder à ce-
lui de Ieſus Chriſt, & fut bruſlé publique-
ment l'an 1253.

Auſſi le moyen de ſalut, que la Religion
Chreſtienne propoſe, eſt le ſeul vray & d'v-
ne valeur eternelle, aſçauoir, que *l'homme*
a peché, ce que la nature & toute l'Eſcriture
publie: Qu'*il a merité d'eſtre miſerable en la*
vie & en la mort: Car le merite du peché
eſt infiny: Que *Dieu a eu pitié de luy, & a*
enuoyé Ieſus Chriſt ſon Fils vnique au monde:
Car l'Eſcriture attribue cela à Amour, à Pi-
Iean 3. 16. tié, à Miſericorde, Que *le Fils de Dieu eſt*
Rom. 5. 8. *deuenu homme, comme nous, excepté peché.*
Qui a participé à la chair & au ſang com-
Hebr. 2. 14. me les enfans; vrai homme de corps, d'a-
me, d'entendemens, de volonté, ſujet aux
Hebr. 2. 17. meſmes paſſions & aux meſmes infirmitez
Heb. 4. 15 de la nature cõmune, que chacun de nous:
ſemblable en toutes choſes à ſes freres: tenté de
meſme que nous en toutes choſes hormis peché.
Heb. 7. 26. 27. Car *il nous le faloit auoir ſainct, innocent,*

ſans macule, ſeparé des pecheurs: Qui n'euſt pas beſoing comme les Souuerains Sacrificateurs, d'offrir premierement pour ſes pechez. Pourtant eſt le S. Eſprit interuenu en ſa conception, afin que ce qui en naiſtroit fuſt *ſainct & appellé le Fils de Dieu.* Que *il a accomply la Loy de Dieu.* Car il a eſté obeiſſant iuſqu'à la mort de la Croix. Ne s'eſt point trouué de fraude en ſa bouche, ni que le Prince de ce monde euſt rien en luy: Et il n'a pas craint de prouoquer ſes ennemis à l'examen de ſa vie, les deffiant vn à vn de le redarguer de peché. Qu'*il eſt mort veritablement*, dont perſonne ne doute ni ne peut douter, puis que les ennemis meſmes le teſmoignent & s'en glorifient, & nous le reprochent. Mais qu'il eſt mort *Innocent*; ce que le traiſtre qui l'a liuré, le Iuge qui l'a condamné, les Bourreaux qui l'ont executé, les Aſſiſtans à ſa mort, & les Compagnons de ſon ſuplice ont recognu. Et qu'il eſt mort *pour nous*, & en noſtre place: Car il eſt venu, comme il a dit, donner ſa vie en rançon pour pluſieurs. C'eſt donc + vne ſubrogation de ſa perſonne à la noſtre, & icelle inſtituee de Dieu: Car il a fait venir ſur luy l'iniquité de nous tous: Et auoit

Luc 1.35. Phil. 2 8. Iean 14 30. 1. Pierr. 2. 22. Iean 8. 46. Matt. 20 28. Iean 17 19. Eſ. 53. 6.

Dan.9. 26. esté predit, que le Christ seroit *retranché*
1. Pier. *& non pas pour soy* : cõformement à quoi
2.24. S. Pierre dit, qu'il a porté nos pechez en
1. Pier. son corps sur le bois, & qu'il a souffert vne
3.18. fois, luy Iuste pour nous injustes. Ce qui n'estoit pas indigne de la Iustice de Dieu, puis qu'il s'est fait par le consentement de Iesus Christ substitué. Qu'*il a par sa mort satisfait à la iustice de Dieu.* Puis que c'est
Hb. le moyen que Dieu auoit trouué luy-mesme pour se satisfaire, & qúe Iesus Christ n'y a pas manqué. Car luy en rendant compte, il ne craignoit point de luy dire,
Iean 17 Qu'il auoit paracheué l'œuure qu'il luy a-
4. uoit baillé à faire, ni de s'asseurer en mou-
Iean 19. rant, que tout estoit accomply. Qu'*il est*
30. *resuscité* : ce que son sepulchre, qui s'est trouué vuide & ouuert, a publié ; au temps, qu'il y auoit des gens armez pour le garder & pour empescher qu'on n'en creût rien ;
* qui par l'impunité qu'ils en ont euë de Pilate en vn temps que les loix Romaines estoient toutes fraisches & si seueres contre les soldats lasches & endormis, soubs vn Prince le plus jaloux qu'il en eût iamais regné, sous vn Gouuerneur le plus chagrin & aussi rude qu'il y en eût iamais eu au païs,

ont

ont eſté autant de teſmoings que la Prouidence de Dieu en auoit conſerués, ce que ſes Apoſtres & des Femmes meſmes, qui l'ont veu reſuſcité, ont publié auſſi: Qu'*il eſt monté au ciel.* Ce qui eſtoit bien iuſte qu'il aduinſt, puis que l'œuure excellent qu'il auoit fait ne meritoit pas moins; qu'il eſtoit bien raiſonnable qu'il fuſt eſleué de ſon Pere autant qu'il s'eſtoit abbaiſé ſoy-meſme pour luy.

Ce que ſes Apoſtres qui l'y ont veu monter, ont pareillement atteſté. Ne ſe ſont laiſſé impoſer ſilence par aucunes menaces, ſont morts là deſſus par toutes ſortes de tormens pluſtoſt que de s'en deſdire. Et ce qui s'en eſt enſuiui l'a confirmé, aſçauoir le progrez & le miraculeux eſtabliſſement de la doctrine, qui l'enſeigne & oblige de le croire. Car Procule, qui a publié auoir veu Romule reſuſcité & montant au ciel, n'a pas eſté mis à ceſte eſpreuue, mais en fut recompenſé publiquement, encor que ſon recit n'ait eſté creu de perſonne de bon ſens, & ait perdu ſon credit auec la nouueauté, au lieu que les Apoſtres ont eſté punis pour auoir publié la Reſurrection & l'Aſcenſion de Ieſus Chriſt, par la perte de

Proculus

Act. 4. 19. leurs vies, & ne l'ont pas apprehendé; *Iuges*, disoient ils à leurs Iuges, qui estoient mesme leurs parties, *s'il est iuste deuãt Dieu, de vous obeïr plustost qu'a Dieu: Car nous ne pouuons que nous ne disions les choses que nous auons veuës & ouyes.* Et auec tout ce mauuais traittement en moins de rien se sont fait croire & l'ont persuadé à tout le monde. Que *il intercede pour nous*: c'est à dire, qu'il comparoist pour nous deuant Dieu, pour par l'interposition de son merite nous conseruer en sa Grace ou nous y remettre, & en ce faisant accomplit ce qui luy reste à faire de sa charge de Souuerain Sacrificateur. Que *il a ordonné les Ministres de son Euangile pour annoncer ce salut aux hommes, & leur en donner la Foy, & la confirmer par les Sacremens.* Car il faloit croire cela, & le receuoir pour le vrai & vnique moyen de salut, & y acquiescer; & pour cela en faloit estre instruit, & pourtant a il commandé qu'on le preschast en son Nom, qui est le moyen ordinaire, par lequel il donne la Foy, & qu'on administrast les Sacremens qu'il a instituez, & par lesquels il la confirmé, puis que ce sont *les Seaux* de ses promesses, & *de la Iustice de la Foy.*

Luc 24. 47. Rom. 10 14. Matth. 28.19. 1. Cor. 11.25. Rom.4. 11.

C'eſt là la communion des Saincts, & les biens communs, deſquels la participation fait le corps de la Religion, & la ſocieté que nous appellons l'Egliſe: Et c'eſt là la ſubſtance de la Religion Chreſtienne, & le moyen de ſalut qu'elle propoſe, le vray & l'vnique, ſans qu'il y en ait, ni qu'il y en doiue iamais auoir aucun autre. *Et n'y a point*, diſent les Apoſtres, *de ſalut en aucun autre qu'en Ieſus Chriſt. Car auſſi n'y a-il point d'autre Nom ſous le Ciel qui ſoit donné aux hommes par lequel il nous faille eſtre ſauuez.* Act. 4. 12.

DEMANDE VIII.

Si c'eſt là ce que la Religion Chreſtienne enſeigne du vrai, & vnique moyen de ſalut, Pourquoi vous appellez-vous, de la Religion Reformee? Qu'eſt-ce que ceſte Religion Reformee?

RESPONSE.

Pour ce qu'il s'eſtoit gliſſé beaucoup d'abus & d'erreurs en la Religion Chreſtienne au regard de ce

moyen de ſalut, par la nonchalance, ou par l'ignorance, ou par la ſuperſtition des hommes qui en auoyent la garde il a eſté neceſſaire de les en oſter, pour la reſtablir en ſa pureté en la maniere qu'elle auoit eſté formee par Ieſus Chriſt & par ſes Apoſtres au commencement; comme elle a eſté par la Grace de Dieu au ſiecle paſſé. Et c'eſt la Religion Reformee, de laquelle ie fay & feray auec la meſme Grace de Dieu, profeſſion iuſques à la mort.

Demande IX.

Quels eſtoient ces abus & erreurs dont elle a eſté reformee?

Response.

En general toutes les doctrines qu'il eſtoit ordõné de croire pour eſtre ſauué outre & cõtre la Parole de Dieu;

singulieremẽt des adioints à I. Christ en la redemption, & d'autres intercesseurs que I Christ. le Frãc arbitre en l'estat de l'hõme corrõpu à l'esgard du vrai bien: la presõption d'accomplir la Loy: le merite des œuures: celles de supererogation: les satisfactiõs humaines: l'adoration des creatures: l'inuocatiõ des Anges & des Ss. trespassez: le Purgatoire: la priere pour les Morts: les vœux Monastiques: l'abstinence de certaines viandes: # les additions faites au Bapteſme; le retranchement de la Coupe en la S. Cene; la Transſubstantiation: le Sacrifice de la Messe: la domination du Pape ſur l'Egliſe ſur les consciences, et ſur les puiſſances eſtablies de Dieu; & la neceſsité de croire tout ce que l'Egliſe Rom. croit & croira;

la recognoistre pour Mere & pour Maistresse de toutes les autres, luy iurer vne vraye & entiere obeissãce, & condamner comme erreur et heresie tout ce qu'elle condamne.

Tertull. Apol. c. 37. Arnob. l. 2.

De tous les reproches que les Payens ont faits à la Religion Chrestienne, la Nouueauté a esté le plus frequent & auec le plus d'apparence. C'est aussi celui que les Aduersaires de la Religion reformée luy font le plus souuent. Mais comme ce scandale & plusieurs autres, qui, auant qu'on eût admis la Religion Chrestienne, en arrestoient les hommes, perdoient toute leur force & ne faisoient plus d'effet sur ceux qui y estoient entrez: Ainsi ceste obiection, qu'on fait à la Religion reformee qu'elle est nouuelle, encor qu'elle en retarde plusieurs d'y entrer, neanmoins depuis qu'on y est, ne donne plus aucun empeschement comme on dit de la Remore ou de la Porcellaine estant hors du Nauire le peut arrester, & estant dedans n'empesche point qu'il n'aille à son aise.

la Remore.

Les premiers Chrestiens faisoient voir

aux Payens ſur ce ſujet par l'induction des arts & des ſciences, & des autres choſes qu'il eſt naturel & raiſonnable, que celles qui ont eu des commencemens foibles, ayent pris auec ſucceſſion de temps leurs accroiſſement & leurs perfections. Nous pourrions dire auſſi à nos aduerſaires ce que ces Chreſtiens-là diſoient aux leurs, *Ce que nous faiſons eſt nouueau, mais ce qui eſt parmi vous eſt vieil & de tres-grande antiquité: Et dequoy vous ſert cela, ou nuit-il à noſtre cauſe? Ce que nous faiſons eſt nouueau: quelque iour auſſi il ſera ancien. Ce que vous faites eſt ancien: mais vn temps a eſté qu'il commença, & fut nouueau. L'authorité de la Religion ne doit pas eſtre eſtimee par le temps, mais par le Dieu qu'elle ſert. Vous ſemble-il que le Dieu tout-puiſſant, & le premier de tous ſoit choſe nouuelle & que ceux, qui le ſeruent, mettent en auant des Religions inouyes, incognues, nouuelles? Adorer Dieu, Prince & Seigneur de toutes choſes, l'inuocquer, l'embraſſer, l'aimer, le reuerer, eſt ce vne Religion execrable & malheureuſe? pleine d'impieté & de ſacrilege? & qui ſoüille les ceremonies anciennes par la ſuperſtition de ſa nouueauté?* Arnob. l.1.c.2.

Voire comme ils retorquoyent contre leurs aduerſaires ce reproche de la nou-
N3. ueauté en faiſant voir que leur Religion eſtoit touſiours nouuelle, ſe faiſant tous les iours de nouueaux Dieux, dethronans les anciens ou les negligeans, & faiſans ſans ceſſe de nouueaux eſtabliſſemens, nous pourrions dire aux noſtres, Que leur Religion eſt vn accroiſſement de nouueautez, & qu'elle n'eſt pas encor acheuee: puis que c'eſt vne choſe de laquelle il n'eſt pas licite de douter en l'Egliſe Romaine, que le Concile ou le Pape ne puiſſe obliger de croire pour article de Foy, ce qui ne l'eſt pas encore. Car ſes Docteurs diſent que
Thom. 22. q. 1. art. 10. les Papes ont l'authorité de faire vne nouuelle edition de Symbole: Qu'en definiſ-
Greg. de Valence Anatyſ. l. 8. c. 3. & ſur. ſant pluſieurs choſes, qui auoient auparauant eſté cachees, ils ont accouſtumé de l'augmenter: Et Leon X. a mis l'an 1520.
Thom. 22. diſt. 1. q. 1. p. 1. & c. entre les hereſies de Luther, d'auoir dit, Qu'il n'eſt pas en la puiſſance de l'Egliſe ou du Pape d'eſtablir des Articles de Foy.

Bulla, Exurge aduerſ. Luther. Tom. 4. Concil. Or quand nous nous diſons de la Religion Reformee, ce n'eſt pas pour introduire vne nouuelle Religion, encor qu'il s'introduit preſques d'an en an quelqu'vne en

l'Egliſe Romaine, puis qu'autant de nou- *Concil.*
ueaux ordres y ſont, autant de nouuelles *Laterēt.*
Religions, & de nouueaux Religieux: Car *ſous In-*
nocent 3.
NB. nous ne prenons pas noſtre inſtitut de ceux *c. 13.*
qui ont reformé l'Egliſe. Nous ne croyons
rien depuis ce temps là que les Anciens
Chreſtiens n'ayent creu long temps aupa- *Nous ne croyons que ce que les Anciens Chrestiēs ont creu pour conſerver cette antiquité, on met dehors toutes les nouueautez introduites d'ailleurs.*
rauant. Nous n'introduiſons donc pas vne
nouuelle Religion; mais nous faiſons pro-
feſſion de l'ancienne deſchargée de nou-
ueautez, & ramenée à ſa premiere inſti-
tution.

Nous diſons donc qu'il s'y eſtoit gliſſé
beaucoup d'abus & d'erreurs au regard de
l'vnique & vrai moyen de ſalut duquel a *voy. p. 44 & 45. & p. 51.*
eſté parlé, dont vne partie vient d'eſtre re-
preſentee. Car nul ne doute qu'ils ne ſoyēt
encor en la Religion Romaine: Pluſieurs
aduoüent qu'ils n'y ont pas tous eſté, ni de
tout temps. Auſſi l'Eſcriture n'en parle
point, qui eſt la vraye antiquité & le vrai
cōmencement. Cela donc s'eſt fait, com-
me Ieſus Chriſt l'auoit predit, *pendant que* *Matth.*
les hommes dormoyent: Et comme aduoüoit *13. 25.*
le Theologal de Treues en plein Concile, *Orationem Cōcil. Treu. an. 1548.*
ceux-là dormans ſur les deux oreilles & ron-
flans hautement, auſquels il appartenoit &

qui eſtoient obligez d'y prendre garde: car le Royaume des cieux eſt comparé par Ieſus Chriſt à vn homme qui auoit ſemé bonne ſemence en ſon champ; l'ennemy duquel y eſtant venu en ſon abſence & pendant que les hommes dormoient y auoit ſemé de l'yuroye parmi le bled, & apres que la ſemence fut venuë en herbe, & eut produit du fruit, alors auſſi eſtoit apparu l'yuroye; dõt les ſeruiteurs du Pere de famille eſtonnez & lui ayant demandé d'où cela eſtoit prouenu, il leur auoit reſpondu, *c'eſt l'ennemy qui a fait cela.* Car ces erreurs n'ont pas eſté ſemés ni tous enſemble, ni par tout à la fois. Ils n'ont pas auſſi paru incontinent qu'ils ont eſté ſemez, mais ils ont eſté quelque temps couuerts, & ont germé ſous terre, & puis ont fait leur jet, les vns pluſtoſt, les autres plus tard ſelon qu'ils ont trouué les choſes mieux diſpoſees, ou moins d'oppoſition, & que les hommes, qui auoient la garde de l'Egliſe, & qui eſtoient obligez d'y veiller, ont dormi plus ou moins. Car

* cela ne s'eſt pas fait ſans obſtacle, tous les ſeruiteurs du Pere de Famille n'ont pas dormi ni par tout. Les vns ont crié à l'erreur dés lors qu'on le ſemoit, les autres dés

qu'il eſt apparu en herbe, & ont bien recognu que ce n'eſtoit pas le bon grain que le Maiſtre auoit ſemé, & ont aduerti les autres d'y prendre garde. Cela ſe remarque en l'hiſtoire de l'Egliſe & de la Religion Chreſtienne, où nous voyons les erreurs dont nous nous plaignons, auoir eſté combattus par les Docteurs & autres en diuers temps.

Il eſt donc aſſés inutile de nous demander en quel temps s'eſt fait c'eſt amas d'erreurs, parce qu'il s'eſt fait peu à peu; & de la façon que S. Pierre auoit dit que les faux Docteurs introduiſent couuertement des Sectes de perdition, & que les Iſles ſe font par alluuion au milieu des riuieres; auant que d'en deſtourner le cours, & les tumeurs contre nature par vn accez inſenſible, & comme les ſemences germent entre deux terres, & ſe leuent, le bled meſme ſe change en yuroye par vne innapperceuable degeneration. L'Apoſtre S. Paul dit que de ſon temps le Myſtere d'iniquité eſtoit deſia en train, mais il a eſté pluſieurs ſiecles ſans ſe produire, pource que quelque choſe le retenoit *afin qu'il fuſt reuelé en ſon temps*. Voila pourquoi c'eſt bien mal à propos qu'on

2. Pier. 2. 1. et 3.

2. Theſſ. 2. 6. 7.

nous objecte la Religion de S. Augustin, comme si elle estoit opposee à la nostre, & que S. Augustin ait creu ce qui est enseigné; & qu'on est aujourd'hui obligé de croire en la Romaine. Parce qu'encor qu'il y ait eu quelque chose à redire en la sienne & en celle de Rome d'alors, puis que l'Eglise Romaine s'en est reformee depuis; Neanmoins ces erreurs n'ont esté ni en tel nombre, ni en matiere si considerable, qu'ils n'ayent peu estre excusez ou supportez. Car comme le sang euasé en petite quantité en quelque endroit eslogné des parties nobles ne sort pas du regime de la nature, & ne cause point d'abscez ni de solution de continuité: tout erreur, qui est hors des matieres necessaires, ne doit pas estre pris pour la reuolte de la Foy, dont parle l'Apostre, ni estre estimé cause de separation. Mais par succession de temps il s'y en est tant adjousté d'autres, que cet amas s'est formé en l'estat, où il a esté trouué au siecle passé.

2. Thes. 2. 3. 1. Tim. 4. 1.

on ote toutes les nouueautez pour rendre à l'E. glise son ancienne forme. conf. f°. 41.

Pourtant, afin de rendre à l'Eglise la forme, en laquelle Iesus Christ & ses Apostres l'auoient faite, on en a osté toutes ces nouueautez introduites d'ailleurs, cõme pour

remettre vn ancien bastiment en son pre- 16.
mier estat, on en abbat tous les membres,
ou tous les corps qu'on y auroit adiouſtez
& qui porteroient à faux: & comme ſi pour
recognoiſtre vne piece antique, & en lire
l'inſcription & la deuiſe, on en lauoit auec
la leſſiue & le vinaigre la terre & la roüille
que le temps y auroit amaſſees: & comme
vn Ancien fort ennemi des nouueautez en *Vincēt. Lirin. aduerſ. Nouit. c. 9.*
matiere de Religion, diſoit qu'il faut faire
& qu'il a eſté fait en moins de ſuiet, *on a re-*
tenu l'Antiquité, & mis hors la Nouueauté.

DEMANDE X.

Eſtoit-il beſoing de corriger ces er-
reurs, & d'en reformer l'Egliſe?

RESPONSE.

Ouy; puis que Dieu veut auoir
ſon Egliſe, telle qu'il l'a faite, & y
eſtre recognu tel qu'il s'eſt donné à
cognoiſtre, & ſeruy en la maniere
qu'il l'a ordonné. Ce qui a eſté fait
pluſieurs fois du temps de l'Ancien
Teſtament, & que Ieſus Chriſt meſ-
me a enſeigné de faire, en ramenant

les choſes à leur commencement & à leur premiere inſtitution.

DEMANDE XI.

Quand on cognoiſt ces erreurs, eſt il loiſible ou indifferẽt d'y demeurer?

RESPONSE.

Non, car c'eſt vouloir faire à Dieu vn ſeruice qu'il n'a pas commandé, & qu'il condamne; de tenir, comme dit l'Apoſtre, la verité en iniuſtice; pecher contre ſa conſcience: & deſobeir au commandement qui eſt au chapitre dix-huitieſme de l'Apocalypſe, Sortez de Babylon mon peuple, afin que vous ne ſoyez participans de ſes pechez, & que vous ne receuiez de ſes playes.

DEMANDE XII.

Croyez-vous donc, que ceux, qui apres auoir cognu ces erreurs,

en ſont ſortis y puiſſent retourner en bonne conſcience, & y faire leur ſalut?

RESPONSE.

Ceux qui y retournent, pechent encor plus griefuement que ceux qui n'en ſont pas ſortis; parce qu'ils rejettent la grace que Dieu leur auoit faite; renient & abjurent la verité qu'ils cognoiſſent; promettent & jurent ce qu'ils ſçauent en conſcience qu'ils ne doiuent pas croire, & de faire des choſes, qu'ils ſçauent auſſi que Dieu n'a pas commandées, et quelques autres qu'il a deffenduës; s'aſſuiettiſſent à vne autre authorité que la ſienne, & à vne autre regle de Religion que ſa Parole: & ſont en ſcandale, et en mauuais exemple à pluſieurs. Pour leſquelles

choſes ie croy que ceux-là, n'y peu-
NB. uent faire leur ſalut, et que ceux qui
y ſont, en doiuent prõptement ſortir.

On lit d'vn Roy de Sicile, lequel auoit vn vlcere à la bouche qui là lui rendoit fort mauuaiſe, ſans qu'il en ſceuſt rien, pource que perſonne n'oſoit le lui dire, que l'ayant ſceu par certaine occaſion, & s'eſtant faſché contre ſa femme de ne l'en auoir pas aduerti, elle s'en excuſa par ceſte raiſon, qu'elle n'auoit iamais ſenti haleine d'homme que la ſienne. Vn ancien Autheur s'eſt ſerui de ceſte hiſtoire, qu'il ſemble tenir de Platon, pour dire, que ceux qui eſtoient Stoïciens pour n'auoir iamais eſté qu'auec eux, ne ſçauoient pas qu'elles eſtoient les bouches des autres Philoſophes. On en pourroit dire autant de pluſieurs de l'Egliſe Romaine, qui pour n'auoir accouſtumé depuis quelques ſiecles autre bouche que celle du Pape ne diſcernẽt point ſa doctrine, & par ce qu'ils n'en cognoiſſent point d'autre, croyẽt qu'il n'y en a point de meilleure: ſi, diſoit ce meſme Autheur, vn Ethiopien qui ne ſeroit iamais ſorti de ſon Païs, affirmoit en vne aſſemblee de Mores, qu'il

Lucian au dialogue des Sacrifices.

qu'il n'y a point de contree au monde où il y ait des hommes blancs, meriteroit il d'estre creu? Et si quelque vieil Ethiopien lui disoit, N'as-tu pas de honte de nier vne chose si euidente, veu que tu n'as iamais voyagé vers les peuples estrangers, ni fait recerche des choses qui se trouuent parmy les autres nations? Ne seroit il pas loüable? Ainsi ceux de l'Eglise Romaine, qui non seulement ne croyent pas qu'il y ait des Antipodes, c'est à dire, qu'il y ait eu autresfois des gens ayans vne Religion opposee à la sienne, mais qui l'affirment confidemment; n'en doiuent pas estre creus. Il faut escouter les Anciens; & les plus vieux en ceste occasion sont les plus asseurez.

Lés ieunes ou les nouueaux disent, que la Religion Chrestienne a touſiours esté telle, quelle est à Rome, & qu'elle n'a pas besoing d'estre reformee, par ce que l'Eglise n'a pas erré, ni ne peut errer. Neanmoins l'Eglise n'a point ceste promesse, aussi a-elle erré souuent. Mais Babylon dit en son cœur, *Ie sieds Reine & ne suis point Vefue.* Apoc. 18 7. L'Ange de l'Eglise de Laodicee disoit aussi, *Ie suis riche, & n'ay faute de rien*, & ne cognoissoit pas qu'il estoit *malheureux, &* Apoc. 3. 17.

N. L'Eglise a souvent erré.

miserable, & pauure, & aueugle, & nud.
C'est vn mauuais estat d'vn malade quand il ne le pense pas estre: & quand il s'est fait transport de l'humeur au cerueau il resve, il dit des iniures à son Medecin, & deuient incurable. Ieremie dit que Babylon auoit
Ierem. 51. 9. esté medecinee, mais qu'elle n'auoit pas voulu estre guerie. Car qu'est-il besoing que le Malade cognoisse son mal? Il le faut traitter. Quand il pleut de tous costés en vne maison, quel besoing y a il que quelcun die qu'il y a des goutieres? Ce que l'Eglise
N3. Romaine nie presentement auoir besoing de Reformation, & qu'elle s'y oppose plus que iamais, ce n'est pas qu'elle soit en meilleur estat, mais c'est que le mal s'est empiré.

La meilleure forme de l'Eglise est celle que Dieu luy a donnée.

Quoi que ce soit; chacun demeurera, comme ie croi, aisement d'accord que la meilleure forme de l'Eglise est celle que Dieu lui a donnee, & qu'il la veut auoir telle qu'il l'a faite. *Regarde*, disoit il à Moyse,
Exod. 25. 40. Hebr. 8. 5. *& fay selon le Patron qui t'a esté monstré en la montagne.* Lequel commandement
N3. S. Paul rapporte pour monstrer que I. Christ mesme a conformé son Eglise à ce patron; d'où est aduenuë la correspondance de l'Eglise du Vieil Testament auec la sienne,

comme entre deux bastimens esleuez sur mesme dessein. Et de ce mesme commandement Gerson Chancellier de l'Vniuersité de Paris, preschant deuant le Pape Alexandre V. concluoit qu'il y auoit de la difformité en l'Eglise & qu'elle deuoit estre reformee. C'est donc à cette forme qu'il se faut regler, en comparant & adjustant l'œuure au patron: Et les derniers Docteurs de l'Eglise Romaine, & les plus passionnez de nos aduersaires, aduoüans auec Thomas d'Aquin, *que les plus prochains de Iesus Christ ont eu vne plus grande cognoissance de Foy que tous ceux qui les ont suiuis, & que c'est vne erreur, de dire le contraire*; Il s'ensuit que le meilleur estat de l'Eglise est que sa creance soit conforme à la Foy des Apostres, & qu'il l'en faut rapprocher quand elle s'en est eslognee. Dieu ne veut pas aussi estre pris pour vn autre, ni estre transformé en vne autre maniere qu'il ne s'est manifesté, ni estre serui autrement qu'il n'a declaré le vouloir estre: Car il a dit, *En vain m'honorent ils enseignans des doctrines, qui ne sont que commandemens d'hommes.*

Greg. de Valence Tom. 3. disp. 1. q. 1. point 6.

Dieu ne veut pas être servi autrement qu'il n'a declaré la volonté être.

Es. 29. 13. Matth. 15. 8.

C'est pourquoi l'Eglise a esté souuent reformee sur ce premier patron. Car sous

L'Eglise a été souvent reformée.

2. Cron. 17.9.(1) l'ancien Testament Iosaphat pour la reformer suiuit le train de Dauid son Pere, qui auoit estabi le seruice de Dieu selon la teneur de sa Loy: osta les hauts lieux & les boscages, & enuoya des Sacrificateurs & des Leuites qui endoctrinassent le peuple, (2) *ayans auec eux le Liure de la Loy de l'E-*
2. Cron. 29.15. *ternel;* Ezechias aussi nettoya le Temple & en ietta hors les ordures *suiuant la parole de l'Eternel*, & y r'alluma les Lampes que (3) son Pere auoit esteintes. Iosias de mesme le repurgea encor depuis, & redressa le ser-
2. Rois 23.2.24. 25. uice de Dieu *selon toute la Loy de Moïse*, & *afin d'accomplir les Paroles de la Loy qui estoient escrites au Liure que le Sacrificateur auoit trouué en la maison de l'Eternel*, lesquelles il auoit fait lire deuant lui, & deuãt les Sacrificateurs & les Prophetes, & deuant tout le Peuple, tous l'oyans depuis le plus petit iusques au plus grand: Et de mes-
(4) me, apres la captiuité de Babylone, les re-
Esdr. 3. 2. tournez rebastirent l'Autel du Dieu d'Israel, pour offrir sur icelui les holocaustes, *ainsi qu'il est escrit en la Loy de Moïse homme de Dieu.* Et soit que ce fust pour cela,
Nicetas in orat. 43. Nazianz. comme quelques vns ont estimé, ou pour auoir pareillement redressé encor depuis

ſelon la Loy le ſeruice de Dieu, qu'Antiochus auoit profané, toute l'Egliſe d'Iſrael pour en conſeruer la memoire ordonna vne ſolennité annuelle, qui eſtoit appellee la ſolennité des Luminaires, ou du Reſtabliſſement, ou de la Dedicace, c'eſt à dire, du Renouuellement, à laquelle Ieſus Chriſt meſme n'a pas dedaigné de ſe trouuer auec toute l'Egliſe.

Voyez Ioſ. ph. Ant. l. 11. c. 4. 1. Macc. 4.47. 53 Ioſeph. de la guerre l. 7. c. 4, l. 12. c. 11. Iean 10 22.

Luy meſme auſſi dés l'entree de ſa charge fit ſa declaration de n'eſtre pas venu pour aneantir la Loy, mais pour l'accomplir, la rappellant à ſon droict vſage, luy rendant, comme il a fait, ſa deuë & naïfue interpretation, & la repurgeant des Gloſes & interpretations des Phariſiens : Et ſur vne qu'eſtion qui lui fut propoſee, la reprend à ſon origine, *Au commencement* dit-il, *il n'eſtoit pas ainſi*, & r'amene le differẽd à la Parole de Dieu, N'*auez-vous*, dit il, *point leu?* L'Apoſtre S. Paul auſſi ſur le ſujet de la Cene, où il s'eſtoit gliſſé vn grand abus en l'Egliſe de Corinthe, rappelle les Chreſtiens à la premiere inſtitution, *I'ay*, dit-il, *receu du Seigneur ce que ie vous ay baillé: C'eſt que le Seigneur Ieſus, &c.* Et ainſi luy à Timothee ſon Diſciple, *Garde*

Matt. 19. 4. 8

I. C. a reformé bien des choſes

1. Cor. 11. 23. 1. Tim. 6. 20.

le bon depoſt & euite les nouueautés; c'eſt à
de Præſcript. c.25. dire, non comme diſoient les Heretiques du temps de Tertullien, Garde quelque doctrine ſecrette qu'il ne faut pas dire à tout le monde: Mais, c'eſt à dire, comme
Contr. Hæreſ.c. 26. & 27. diſoit Vincent de Lerins, qui eſt de grande conſideration parmi nos aduerſaires, *Conſerue la doctrine que tu n'as pas inuentee, mais receuë, & qui t'a eſté donnee à garder: Enſeigne les meſmes choſes que tu as appriſes, & ſi tu les dis de nouuelle façõ, quoi que ce ſoit, ne dy rien de nouueau*: Et cela dit-il apres auoir poſé en fait, que *Le Canon des eſcritures eſt parfait, & de ſoy plus que ſuffiſant à toutes choſes.*

C'eſt pourquoi lors que ce corps d'erreurs fut formé, & qu'on ne diſoit pas ſeulement les choſes anciennes d'vne nouuelle façon, mais qu'on en diſoit beaucoup de nouuelles qui n'auoient iamais eſté dites, il ſe trouua des Gens qui s'y oppoſerent, & firent effort pour faire ceſſer ces nouueautez & ramener les choſes à leur origine. Le Cardinal de Cambray preſchant en la preſence du Concile de Conſtance, dit que la
P. d'Ally Cõcion. 1. de S. Ludouico. Bienheureuſe Hildegarde, cõmunement appellee la Propheteſſe des Allemans, à laquelle ſur le rapport de S. Bernard, & apres

information faite par l'Eueſque de Verdun le Pape Eugene III. eſtant l'an 1150. à Tre ues en Concile, auquel elle auoit enuoyé ſes eſcrits, a rendu de ſi honorables teſmoi gnages, & donné permiſſion de continuer à eſcrire toutes les choſes que le S. Eſprit lui auroit reuelees, appelloit le temps, qui auoit commencé auec l'vnzieſme ſiecle, vn temps infame, auquel la doctrine diuine s'eſtoit corrompuë, & que depuis toutes les inſtitutions Eccleſiaſtiques eſtoient touſiours allees en empirant. D'où ce Cardinal inferoit que l'Egliſe eſtoit depuis long-temps difformee en pluſieurs ſortes, & auoit eu beſoing, & que lors qu'il parloit, elle auoit encor plus qu'auparauãt beſoing d'eſtre reformee *en la Foy & ls Mœurs.*

Cronic Hirſau ad ann. 1150. tom. 3. Concil. Baron. an 1148 §. 32.

En ce temps-là auſſi Dieu auoit ſuſcité des Gens d'Egliſe, des Moines, & des autres hommes doctes qui en auoient parlé & eſcrit. S. Bernard auoit ſouſtenu la Iuſtification par la ſeule Grace de Dieu contre le merite des œuures; auoit preſché hautement qu'*vne maladie lente & puante auoit lors gagné & s'eſtoit reſpanduë par tout le corps de l'Egliſe: d'autãt plus deſeſperee qu'elle eſtoit plus generale, & d'autant plus dange-*

Serm. 33 ſur les Cantiques.

renſe qu'elle eſtoit plus interieure: Laquelle auſſi il auoit appellee, *Vne affaire qui ſe faiſoit en tenebres*: Que les Prelats de l'Egliſe, quoi que Miniſtres de Chriſt, *ſeruoient*, comme ſans y penſer, *à l'Antechriſt*: & qu'à voir les choſes au point où elles eſtoient venuës, *il ne reſtoit plus* SINON que l'Antechriſt fuſt reuelé, pour *s'il reſtoit encor quelques vns en Chriſt*, qui perſeueraſſent encor en leur ſimplicité, les ſeduire, *Lequel*, diſoit-il, *s'eſleuera ſur ce qui eſt nommé Dieu, ou qu'on adore comme Dieu: lequel le Seigneur Ieſus deſconfira par l'Eſprit de ſa bouche & deſtruira par la clarté de ſon aduenement.*

Les Autheurs des Ordres des Moines venus depuis luy, au commencement du trezieſme ſiecle, prenoient auſſi pour cauſe de leurs Inſtituts, que l'Egliſe auoit beſoing d'eſtre reparee. Le Cardinal Bonauenture, qui a eſcrit la vie de François d'Aſſiſe Fondateur de celuy des Cordelliers, duquel il eſtoit, recite que Ieſus Chriſt l'appella par la Bouche d'vn Crucifix *pour redreſſer ſon Egliſe, qui eſtoit, comme il voyoit, toute deſtruite.* Qu'au commencement il creût que Ieſus Chriſt entendoit parler de l'Egliſe Saint Damien, où il eſtoit, &

qui paroissoit fort vieille: & qu'en effet il la fit refaire à neuf & encor deux autres: Mais que depuis le S. Esprit luy reuela, & luy le declara à ses Freres, que le principal sens de cette Parole, & la principale intention de Iesus Christ estoit qu'il s'employast à reparer l'Eglise, que Iesus Christ a acquise par son propre sang, & qui par consequent estoit lors, comme Iesus Christ l'entendoit, toute destruite. Mais luy & eux, & leurs semblables s'en acquiterent tresmal à cest egard: La Transsubstantiation ayant encor depuis, & luy viuant encore, esté passee en Article de Foy par le Pape Innocent III. l'an 1215. au Concile de Latran, & l'Eglise tellement empiree, qu'au temps du Concile de Constance ses principaux Docteurs se plaignirent qu'elle estoit deuenuë *toute brutale & charnelle & qu'elle n'auoit presques plus aucun gouſt des choses diuines & du salut des ames.* *Gerson. de Cöc. gener. vn. & bed.*

Aussi Dieu s'estoit pourueu en mesme temps d'autres ouuriers pour la reformer. Car il suscita les Vaudois & les Albigeois; & apres diuers Conciles inutilement assemblés au trezieſme siecle pour essayer la Reformation de l'Eglise, il excita les Bo- *Albigeois. la Reforma. tion.*

Les Bohemiens. hemiens; qui en firent vne partie: Et sur la fin du siecle quatorziesme enuiron l'an #1500. les Docteurs mesmes de l'Eglise Romaine pressentirent que le temps en approchoit, que la nuit declinoit, & que le poinct du iour sembloit ne pas estre loing: Et dix sept ans apres, la Reformation commença: Laquelle enfin apres plus de trente ans d'opposition continuelles en Liures, en Conferences & Disputes, en Dietes, en Intrigues, en Negotiations, en Ligues, & "en Guerre ouuerte, fut enfin par Charles V. son plus obstiné ennemy, & par les Estats de l'Empire assemblez à Augsbourg, où cette Ville auoit aussi son deputé, l'an 1548. "recognuë necessaire; en fut composé vn Formulaire par des Theologiẽs qu'il choisit de l'vne & de l'autre Religion: Auquel le Pape mesme ayant plustost cedé que resisté, il fut leu & publié en la presence de l'Empereur mesme & de toute l'Assemblee, contenant entre autres ces Articles accordez selon le sentiment des Reformez touchant la Conuoitise és regenerez: la Iustification par le merite de Iesus Christ seul & obtenuë par la Foy, sans aucun dou-

1 conf. 1p. 92. et Leq.

Formulaire que Charles V. fit dresser.

Sacr. Cæsar. Majest. declaratio. quomodo in Negotio Religionis per Imperiũ usq. ad

definitionem Concilii generalis viuendum sit.

te & auec toute certitude de confiance: La recompense des bonnes œuures sans opinion de Merite: La nature de la vraye Eglise, inuisible, & les deux marques d'icelle, assçauoir la saine Doctrine & le droit vsage des Sacremens, sans aucune suiction au Pape que pour l'Ordre, & pour euiter les Schismes: La Remission des pechez en la Penitence par la vertu, le merite, & le benefice de Iesus Christ seul embrassé auec confiance par le pecheur repentant: Le Sacrifice de la Messe sans aucune propitiation, & ne seruant aux Croyans que se ramenteuoir & s'appliquer le fruit du Sacrifice de la Croix, de la façon que cela se fait és Sacrifices de repentance, de prieres, d'action de graces, de loüanges, & autres semblables: d'oster les Messes sans cõmunians; d'octroyer la communion de la Coupe à tous, & le Mariage aux Gens d'Eglise: de Reformer le Seruice de Dieu, & d'en oster plusieurs choses ineptes, apocryphes, & impertinentes qui s'y estoient glissees: & enfin de Consoler les Malades estans à l'extremité en les accourageant à ne pas craindre le Diable ni ses espouuantemens, mais à esperer & se fier de toute leur ame en la

miſericorde de Ieſus Chriſt qui a porté nos pechez, pour leſquels auſſi il a enduré la mort; & ayant ainſi aſſeuré & confirmé les Malades, les benir & les recommander à Ieſus Chriſt.

Ceſte Lecture acheuee, & l'Empereur en ayant eſté hautement remercié par l'Archeueſque de Mayence premier Electeur, & grand Chancellier de l'Empire, le Liure fut en meſme temps & de ſon commandement imprimé en Allemand & en Latin, & toſt apres traduit en Italien & en François; porté & diſtribué par les Eueſques en leurs Egliſes, & receu par pluſieurs d'entre eux en leurs Synodes qu'ils aſſemblerẽt par ſon ordre expres pour cela. L'Archeueſque de Treues en apporta auſſi pluſieurs exemplaires qu'il fit lire deuant tout ſon Clergé & diſtribuer par tout ſon Archeueſché; en conuocqua le Synode pour le 25. de Nouembre enſuiuant, & dans le mandement qu'il en publia, qualifia ce Formulaire, *La Forme & la Regle de Religion exactement accordante aux Eſcritures & aux Canons inſpirez du ciel: & diuinement inſpiree à l'Empereur pour ſecourir la Religion preſques vniuerſellement abolie, &*

Tom. 4. des Conciles.

reſtablir l'Egliſe en ſon integrité: commandant que chacun euſt à publier de grand courage & ſans rien craindre ceſte *Doctrine de la Reformation*, pource que c'eſtoit *vn But certain de la Verité toute claire que l'Empereur auoit dreſſé, auquel ceux de ſon Dioceſe deuoient viſer ſans s'en laiſſer deſtourner par aucune apprehenſion*, auec deffenſe à tous en vertu de ſainte obeiſſance, & de ſon Authorité, de s'eſlogner de ceſte Formule, ains icelle embraſſer & obſeruer de tout leur eſprit & affection, en pourſuiure conſtamment reellement & de fait le contenu, tant en l'Egliſe Cathedrale, qu'en toutes les Paroiſſes, Monaſteres, Chapelles, Oratoires, & autres lieux dediés à la Religion. En ſuite dequoi eſtant, le Synode aſſemblé à Treues, fut repreſenté de ſa part par Ambroiſe Pelargus Dominicain ſon Theologien & ſon Predicateur ordinaire, & homme ſçauant ſelon le temps, la neceſſité qu'il y auoit de reformer l'Egliſe, en laquelle preſques toutes choſes eſtoient couuertes & accablees d'horribles tenebres, de laquelle l'eſtude des ſaintes Lettres eſtoit bannie il y auoit long-temps & auoit eſté miſe en ſa place, *vne eſpineuſe, picquante*,

froide, maigre, & trop malheureuse façon de traitter la Theologie, ce qu'il appelle *l'yuroye*, qui auoit pullulé, *cependant que ceux qui estoient obligez d'y prendre garde, auoient dormy sur les deux oreilles & ronflé hautement*: Qu'enfin il auoit esté representé à l'Empereur que le mespris de *l'ancienne Religion* estoit la principale cause de tous les maux de l'Eglise; ce qu'il n'auoit pas si tost sceu estre ainsi, qu'il auoit fait tous ses efforts pour y remedier, & qu'il n'auroit peu par de meilleurs conseils & moyens, estre donné secours aux affaires de l'Eglise affligees & presques deplorees, souhaitant de pouuoir leur recõmander aussi dignement par son discours, la sincere, ardente, droite & pieuse intention de l'Empereur, qu'elle ne pouuoit estre assez dignement loüee.

Apres quoy l'Eueſque d'Ascdod Vicaire & Suffragant de l'Archeueſque demanda aussi de sa part à l'Assemblee, si en la maniere de reparer l'vnion de l'Eglise deschiree, & de conseruer ce qui en restoit en son entier, & en celle d'instruire leurs peuples, leur intention estoit pas de suiure *la Forme de la Reformation*. Et tous ayans respondu auec vn visage fort joyeux, qu'*ils n'auoient*

la forme de la Reformation.

rien plus à cœur que d'executer de parole & de fait, mesmes au peril de leurs vies, toutes les choses qui estoient contenuës en la Reformation: Il les en remercia; & apres quelques legers Reglemens qui ne touchoient pas la doctrine, il ferma le Synode, remettant à executer la Reformation ordonnee par l'Empereur au Synode Prouincial prochain, qui fut tenu au commencement de May de l'annee suiuante, en presence des Eueſques de Toul & de Verdun, & des Procureurs de Iean Cardinal de Lorraine Administrateur de Metz, & auquel pourtant il n'en fut point du tout parlé. Mais tout fut reduit & remis, comme aussi en ceux des autres Prouinces, à la Foy de l'Eglise Romaine, comme estant icelle le chef & la verité dont il ne faloit pas se laisser distraire; peut estre à cause de l'eslognement de Charles, & parce qu'en cest entre temps les Legats du Pape estoient arriuez en Allemagne: quoy que ce fust, frustrant ainsi l'esperance des peuples & accompliſſans neanmoins la prediction de l'Empereur que *la pieuse chaleur d'effectuer la Reformation se raffroidiroit par le retardement*. Et laiſſans ceste preuue manifestee que de

Reformation ordonnée par l'Empereur.

Charles V. en sa lettre aux Archeuesq. Eueſq. & autres Prelats du 9. Iuillet 1548.

quelque neceſſité qu'elle fuſt recognuë, meſmes par ces gens là, il ne l'en faloit pas eſperer.

Sieſt ce que deux choſes y ſont demeurees fort conſiderables: l'vne eſt qu'en toute la Diete, où ceſte Reformation auoit eſté publiee, ni en toutes les Aſſemblees de l'Empire tenuës depuis ſur ce ſujet, il ne s'y eſt trouué tant de contradictions que de la part de ceux qui la demandoient, & qui ne ſe pouuoient contenter de l'auoir ſi defectueuſe, encor qu'ils y euſſent c'eſt aduantage que leurs ennemis meſme recognoiſſoient par là ſuffiſamment que l'Egliſe en auoit beſoing, & qu'ils auoient eu raiſon de la demander. L'autre choſe remarquable fut qu'encor que le Concile de Trente euſt deſia decidé tout autremẽt la pluſpart de ces Articles, l'Empereur & les Eſtats de l'Empire n'auoient pas laiſſé de iuger qu'ils deuoient eſtre reformez: Et par conſequent que ce n'eſtoit pas de ce Concile là, ni de ce qu'il auoit fait, qu'il faloit attendre la vraye Reformation. Voila pourquoi Nicolas Pſaulme Eueſque & Comte de Verdun, faiſant imprimer encor ſix ans apres l'Agende ou le Manuel de ſon Dioce-

ſe

se le finit par *vne Priere pour la Reformation de l'Eglise*, en laquelle il instruisit le Peuple entre autres choses à demander à Dieu, Autheur de la pureté & de la Paix, *que la Doctrine de l'Euangile fleurist en son Eglise, comme dés le commencement, & que ses Sacremens y fussent bien & droitemẽt administrez:* cõme recognoissans estre là les deux points de la vraye & necessaire reformation, laquelle il ne croyoit pas encor auoir telle qu'elle estoit à desirer, puis qu'il la faisoit encor tous les iours demander à Dieu.

Or les choses ayans esté amenees à ce poinct, il s'ensuit qu'autant que les hommes ont recognu que la Reformation estoit necessaire, & qu'elle estoit iuste; autant ont-ils esté obligez de la receuoir, & mesme d'y cooperer, pour acheuer ce qui auoit esté commencé par prouision seulement: Les raisons en sont: I. *Que quand on a cognu les erreurs, il n'est pas loisible ou indifferent d'y demeurer.* Car ce seroit consentir à l'erreur, ce qu'vn homme sage n'estimera iamais pouuoir faire. II. *C'est vouloir faire à Dieu vn seruice qu'il n'a pas commandé & qu'il condamne*: parce qu'il aime mieux obeissance que sacrifice, & qu'il re-

1. S. 1.
1. S. 2.

prouue en ſon ſeruice tout ce que nos vo-
3 lontez s'ingerent d'y faire. III. *C'eſt dete-*
Rom.1. *nir*, comme dit l'Apoſtre, *la verité en iniu-*
18. *ſtice*: qui eſt, quand on ne la confeſſe pas,
ou qu'on en abuſe. Ce qui eſt vne iniuſti-
ce extreme; puis que c'eſt refuſer teſmoi-
gnage à ce qui le merite le plus: Que c'eſt
meſme le refuſer à Dieu, qui nous fait
l'honneur de nous prendre à teſmoings en
vne occaſion où il cerche plus de gloire; &
Rom.10. que ſans cela la Foy meſme, & tous les plus
10. honorables ſentimens que nous pouuons
4 auoir de luy ſont inutiles. IV. Que c'eſt
meſme trahir la verité par vn ſilence con-
Matth. traire, veu que c'eſt de l'abondance du
12.34. cœur que la bouche parle, & que ceux qui
Pſ. 115. ont l'Eſprit de Foy, parlent comme ils
10. croyent, ſelon qu'il eſt eſcrit, *I'ay creu, pour-*
2.Cor. *ce ay-ie parlé.* V. Que c'eſt auoir honte de
4.13. Ieſus Chriſt & de ſes Paroles, & le renier,
Luc 9. & qu'il a menacé d'en autant faire de ces
26. 5
Luc 12. 9. Laſches. VI. C'eſt auſſi *pecher contre ſa con-*
6 *ſcience*: Car c'eſt faire le contraire de ce
que l'on ſçait; qui eſt vn menſonge, & vne
action infame, & vne baſſeſſe de cœur
meſpriſee de toutes les perſonnes honeſtes.
C'eſt faire à ſon eſcient le contraire de ce

que l'on doit, qui en eſt encor vne autre plus honteuſe & vn peché continuel. VII. 7
C'eſt rauir à Dieu ſon ſeruice, & le vouloir aſſuiettir; & peu à peu ſe faire le chemin à auoir la verité en haine, & en ſuite à la perſecuter, & pecher contre le Saint Eſprit.

VIII. Enfin, c'eſt *deſobeir au Commande-* 8
ment, qui eſt au Chapitre dix huitieſme de l'Apocalypſe en ces termes, Sortez de Babylon mon peuple, &c. Car ce n'eſt pas choſe nouuelle, ni qui vienne de noſtre inuention, d'entendre par la ville de Babylon celle de Rome, & nõ la ſeule Rome payenne, telle qu'elle eſtoit quand Saint Iean eſcriuoit ſon Apocalypſe: mais elle depuis qu'elle auroit eſté Chreſtienne. Ça eſté l'opinion de Papias, de Tertullien, de S. Ambroiſe, de S. Hieroſme, de S. Auguſtin, de Ticonius, de Primaſe, de Beda, d'Anſelme, de Thomas d'Aquin, de Marian Victorin Eueſque, de Bellarmin Ieſuite, de Sixte de Sienne Iacobin, à l'endroit où il traitte de l'inſcription de la grande Paillarde; & de pluſieurs autres anciens & modernes citez par le Ieſuite Ribera ſur ces paroles du Chapitre quatorzieſme de l'Apocalypſe, *Elle eſt cheute, elle eſt cheute Babylon* Ribera.

la grande. C'eſt preſques, dit-il, *la commune opinion des Expoſiteurs, que par Babylon eſt entenduë, la Cité des Meſchans, qui eſt compoſee de tous les Impies, & en laquelle le Diable domine, aſçauoir celle qui eſt aduerſaire à Jeruſalem la Cité de Dieu.* Et cela prouue-il parce que S. Pierre dit de l'Egliſe qui eſtoit en Babylone, qu'il entend de la Romaine. Et parlant de ſon ſens, *Il doit*, dit il, *eſtre premierement tenu pour conſtant, qu'icy le nom de Babylon, n'eſt pas pris proprement, mais par figure, comme Saint Iean l'enſeigne ouuertement au Chapitre dixſeptieſme, diſant qu'au front d'icelle eſt eſcrit, Myſtere:* ſouſtient par pluſieurs raiſons amplement deduites, que par là il faut entendre la vil-
Rome le de Rome, non ſeulement telle qu'elle eſtoit lors que S. Iean eſcriuoit, mais telle qu'elle ſeroit enuiron la fin du monde: & qu'en ce temps ſeront accomplies toutes les choſes qui ſont predites de ſa derniere deſolation; parce qu'il tient pour choſe aſſeuree, qu'elle doit eſtre idolatre & perſecuter les fideles au temps de l'Antechriſt, de meſme qu'elle faiſoit lors & depuis que S. Iean eſcriuoit. Ça eſté auſſi, il y a plus de trois cens ans, le ſentiment qu'on en a-

uoit à Metz, comme il se void par le Commentaire du Curé de S. Victor sur l'Apocalypse, dont nous auons l'original escrit en velin, que nous offrons de representer.

C'est pourquoi, encor que du temps de S. Hieroſme, elle eût, comme il dit, effacé par la confession de Christ, le blaſpheme qu'elle auoit porté escrit sur son front, c'est à dire lors qu'elle estoit Chrestienne, & qu'il y demeuroit, il ne laissa pas de l'appeller de son ancien Nom: *Ie demeurois*, dit il, *en Babylone, & estois habitant de la Paillarde vestuë d'escarlate, & viuois selon le droit des anciens Romains.* Lesquels mots sont mesme produits par le mesme Iesuite, pour prouuer que S. Hieroſme faisoit allusion à la Femme paillarde, qui est appellee Babylon au chapitre 17. de l'Apocalypse: Non pource qu'elle le fust alors, mais pource qu'elle l'auoit esté, & que S. Iean auoit predit qu'elle le seroit derechef au temps de l'Antechrist. Et d'autant que par les ruines aduenuës de son tẽps à l'Empire Romain, il voyoit que l'Antechrist n'estoit pas loing de se manifester, puis que l'Empire qui l'auoit retenu iusques là, perdoit tous les iours ses forces, il conseilloit aux

L. 2. cõtre Iouinian, à la fin.

Cùm in Babylone versarer, & purpurata Meretricis essem Colon. & Iure Quiritũ viuerẽ, &c. in Prologo Librorũ Didymi de ſp. S.

vns de ne ſe point marier, & aux autres de ſortir de Rome & ſe retirer ailleurs. Car
Epiſt. 11. pour perſuader Ageruchia de demeurer Veufue, il luy repreſenta que les Barbares auoient ruiné vne grande partie de l'Empire, & ſe ſeruant des paroles de S. Paul à
Epiſt. 17. ce propos, *Celuy*, dit-il, *qui obtient va s'abolissant, & nous n'entendons point que l'Antechriſt approche?* Et pour induire Marcella à quitter Rome, encor qu'il y euſt là vne Egliſe ſainte, que là fuſſent les trophees des Apoſtres & des Martyrs, la vraye Confeſſion de Chriſt, la Foy loüee par l'Apoſtre, le Paganiſme foulé aux pieds, & le Nom Chreſtien s'eſleuãt de iour en iour en honneur: Neanmoins auec tout cela il appelle ceſte Rome là, la Roche Tarpeienne, qui n'eſtoit pas ſi ſainte que Bethlehem, & qui ayant eſté ſouuent foudroyee du Ciel, faiſoit voir qu'elle deplaiſoit à Dieu: luy applique ce commandement du 18. de l'Apocalypſe, *Sortez de Babylon, mon Peuple*: *Ly*, diſoit-il, *l'Apocalypſe de S. Iean, & conſidere ce qui eſt dit de la Femme veſtuë d'eſcarlate, du Blaſphemе eſcrit en ſon front, des ſept Montagnes, des grandes eaux, & de la ſortie de Babylon, ſortez de là, mon Peuple, dit le*

Seigneur, & ne participez point à ses pechez; & ne receuez point de ses playes. Fuyez du milieu de Babylon, & sauuez vn chacun son Ame. Elle est cheute, elle est cheute Babylon la grande, & a esté faite l'habitation des Demons, & le repaire de tout esprit immonde. En quoy S. Hieroſme faiſoit comme quelcun, qui exhorteroit ſes amis à ſe retirer d'vne ville qu'il verroit à la veille de tomber en la puiſſance d'vn citoyen vſurpateur.

C'eſt auſſi auec ceſte meſme cõſideration que le Ieſuite, que i'ay nõmé, applicque ce meſme cõmandement à Rome en l'eſtat qu'elle deuoit eſtre au temps de l'Ante-chriſt. Auquel Ieſuite i'en adjouſte encor vn autre, qui eſt Blaiſe Viegas Docteur & Profeſſeur en Theologie, lequel en pluſieurs lieux de ſes Commentaires ſur l'Apocalypſe, *qui*, comme dit Ribadeneira ſon Compagnon, *ſont fort approuuez par les hommes Doctes, & maniez d'ordinaire par les Predicateurs*, & notamment ſur le chapitre 17. ſouſtient que par Babylon, d'où il faut ſortir, il faut entendre Rome, non ſeulement telle qu'elle eſtoit deuant qu'elle euſt receu la Foy Chreſtienne, &

Ribera au meſme lieu §. 46. 50 52. 53.

Viegas.

Cõmẽt. 1. ſect. 3. & ſur le ch. 18. comm. 1. ſect. 4.

lors qu'elle estoit idolatre: mais aussi telle qu'elle seroit au temps de l'Antechrist: & que c'est ainsi que S. Hieroſme l'a entendu en ces paroles, qui viẽnent d'estre recitees, & en ce commandement d'en sortir; comme Tertullien dit aussi que par ce mesme passage il nous est deffendu d'y demeurer.

De la Couronne du Soldat c. 13.

Cela presuppoſé, & les erreurs que nous avons dits, Quand nous deurions demeurer d'accord qu'il auroit encor falu attendre celui que les Peres pensoient voir tout prés, auquel ils ont dit que les Heresies serviroient d'armee, & vne armee de Prestres estoit preparee; Neanmoins il y a eu assez

Greg. l. 4 epist. 38.

* de sujet de se separer d'vne ville destinee à en estre le siege, & qui l'estoit en effect de tant de Doctrines condamnees par la Parole de Dieu, & qui les imposoit à toutes les Eglises, qu'elle auoit mises en sa sujection, & qui communiquoient auec elle. Anſelme en son Commentaire sur le 18. chapitre de l'Apocalypse, expose ce mesme commãdement *Sortez de Babylon*, par ces mots, *Ne faites pas leurs œuures; n'y donnez point de consentement. Ceux là consentent qui les loüent, & flatent, & celuy qui les doit corriger & ne le fait point.* Il l'a donc falu faire.

Quand ce n'auroit esté que pour les raisons que nous auons declarees, afin de remettre l'Eglise de Dieu en la forme qu'il l'auoit faite, & le recognoistre tel qu'il s'est manifesté en sa Parole, & restablir son Seruice comme il l'a ordonné.

De là s'ensuit aussi, que ceux qui en sont vne fois dehors, n'y doiuent iamais retourner. Car *ils pechent plus griefuement que ceux qui n'en sont point sortis.* Premierement, *parce qu'ils rejettent la grace que Dieu leur auoit faite*: Car si c'est grace d'en estre sorty, c'est vne ingratitude extreme d'y r'entrer. En second lieu, Non seulement ils celent & retiennent la verité iniustement: Mais aussi *La renient & l'abjurent*, & ce qui est plus, iurent de croire le contraire. Car c'est ainsi qu'on traite les Relaps. Ce qui est vne felonnie & vne trahison, & vn perjure concerté & deliberé. Tiercement, *Ils s'assujettissent à vne autre Authorité que celle de Dieu*, puis qu'ils iurent vne obeissance absoluë & aueugle au Pape contre la defense de l'Apostre, & le reconoissent Chef & Espous de l'Eglise sans egard à Iesus Christ, & Iesus Christ mis à part & exclus: Et *s'assuiettissent à vne*

Gal. 5. 1.

Bell. l. 1. du Pōt. Rom. c. 9

Seclusoctiam Christo. *autre Regle de Religion que la Parole de Dieu*, puis qu'ils reçoiuent les Traditions de pareille authorité: *Et sont en scandale par mauuais exemple*, tellement qu'ils sont coupables de toutes les reuoltes qui se font apres eux: qui est vne horrible complicité de pechez. Aussi apres tout cela il n'est pas permis d'estre Apostat impunement. *Car*, dit Saint Pierre, *si apres estre eschappez des*

2. Pier. 2.20.21. *souïlleures du monde par la cognoissance du Seigneur & Sauueur Iesus Christ, toutesfois estans derechef entortillez en icelles ils en sont surmontez, leur derniere condition leur est deuenuë pire que la premiere. Car il leur eut mieux valu n'auoir point cognu la voye de Iustice, qu'aprés l'auoir cognuë se destourner arriere du saint commandement qui leur auoit*

Heb.10. 26. *estébaillé.* Et S. Paul de mesme, *Si*, dit-il, *nous pechons volontairement apres auoir receu la cognoissance de la verité, il ne reste plus de sacrifice pour les pechez: mais vne attente terrible de Iugement, & vne fereur de feu*

Heb.12. 25. *qui deuorera les Aduersaires.* Et encor, *Si ceux-la, qui mesprisoient celuy qui parloit sur la terre, ne sont point eschappez, nous serons punis beaucoup plus, si nous nous destournons de celuy qui parle des Cieux.* Pour toutes les-

quelles raisons aussi l'Enfant a dit qu'il croit, & nous deuons croire auec luy, que ceux-là ne peuuent faire leur salut en la Communion de Rome, & que ceux qui y sont en doiuent promptement sortir. Et c'est ce que nous croyons aussi.

DEMANDE XIII.

Que croyez-vous donc de nos Ancestres, qui sont morts en la communion de l'Eglise Romaine auant la Reformation?

RESPONSE.

Premierement les Iuifs auroient peu faire la mesme question aux Apostres, qui les inuitoyent à embrasser l'Euangile. Secondement, nous disons qu'ils ont failly par ignorance: & que Dieu n'a laissé perir aucun de ses Eleus: leur ayant, deuant qu'ils soyent morts, donné vne suffisante cognoissance des choses necessaires à leur salut; soit im-

mediatement par la grace de son Esprit ; soit aussi par l'Escriture Sainte, & par autres bons Liures: N'y ayant point eu de siecle, auquel il n'ait suscité Gens, qui de bouche ou par escrit ont descouuert les erreurs, & rendu diuers tesmoignages à la Verité. En troisiéme lieu il n'en a pas esté deuant comme depuis la Reformation. Car à Metz, ny ailleurs nos Ancestres n'estoyent pas tenus pour estre & mourir Chrestiens, de croire ce que l'Eglise de Rome croit, ni de detester ce qu'elle condamne, ni de iurer vne vraye & entiere obeissance à son Eueſque: Mais ceux qui mouroyent, estoyent instruits à auoir ferme creance, que nostre Seigneur Iesus Christ a esté mis à mort pour l'amour d'eux, &

qu'ils ne pouuoyent pas estre sauuez pour la valeur de leurs Merites, mais en la vertu & par le merite de sa tres-douloureuse Passion qu'il a soufferte en l'Arbre de la Croix, & de son tres precieux Sang qu'il auoit voulu respandre pour les rachepter. Ce qui estoit appellé la Foy parfaite, & pris pour vn signe & preuue de leur salut. En suite de quoi le Curé leur certifioit & asseuroit qu'ils seroyent sauuez & ne seroyent iamais separez de Dieu. Mais il en est maintenant bien autrement. Et combien que nous ne iugions, & qu'il ne faille iuger personne, parce que Dieu cognoist ceux qui sont siens; Neanmoins ie croy qu'il fera plustost miracle que de laisser mourir aucun de ses Eleus en la creance

* conf. p. 185.

de l'Eglise de Rome d'aujourd'hui, parce que ce n'est pas le chemin de salut.

DEMANDE XIV.

Que faut-il donc faire pour parvenir à salut?

RESPONSE.

Suiure le chemin que Dieu nous a tracé en l'Escriture Sainte, & n'en iamais sortir: Nous tenir au vrai & vnique moyen qu'il nous y en propose: qui est le merite de Iesus Christ, & renoncer à tout autre. Faire les exercices de Religion qu'il nous y a ordõnez: Assister soigneusement aux Saintes Assemblees pour ouïr les Predications de sa Parole, l'inuoquer pour les necessitez publiques & priuees, chanter ses loüanges & lui rendre graces: communi-

quer aux Sacremens en la forme qu'il les a instituez, & en l'estat qu'il est requis: pratiquer auec affection & le mieux qu'il sera possible toutes les bonnes œuures qu'il nous a commandees: Ne faire à autrui que ce que nous voudrions nous estre fait à nous-mesmes: Et selon l'infirmité humaine, faire bien à tous & ne faire mal à personne: & s'il nous arriue de faire au contraire, nous en repentir & l'amender serieusement: Continuer ainsi toute nostre vie iusques à la mort; et en mourant recommander & rendre nos Ames à Dieu par le merite infini de nostre vnique Sauueur Iesus Christ, qui nous est Gain à viure et le sera encor à mourir. C'est là la Religion Reformee, en laquelle ie

suis né par la Grace de Dieu, & en laquelle ie le prie qu'il nous face aussi à tous la Grace de viure & mourir, pour paruenir enfin à ce salut eternel que nous cerchons tous, & qui nous a esté acquis par le sang precieux de Iesus Christ Fils de Dieu: Auquel auec le Pere & le Saint Esprit, vn seul & mesme Dieu, en soit Gloire & loüange ès siecles des siecles, AMEN.

La Nature & la Loy qui obligent les Enfans à faire les obseques à leurs Peres, & leur bastir des Sepulchres, lesquels estoyent appellez leurs Memoires & leurs Monumens, les obligent encor plus à faire honneur à leur Nom, & à conseruer vne bonne opinion de leurs vertus, qui est aussi le plus honorable Monument qu'ils leur puissent dresser & le plus iuste de tous les deuoirs qui leur puissent estre rendus. Par ceste tendresse naturelle, ceux de l'Eglise Romaine

maine taſchent de ſurprendre les ſimples d'entre nous pour les y tirer auec eux, diſans, ſi on ne peut eſtre ſauué en croyant ce que nous croyons, *Que ſont deuenus vos Peres?*

Pour reſpondre à ceſte objection, Nous diſons, Premierement, Que *les Iuifs auroient peu la faire aux Apoſtres, quand ils les inuitoyent à embraſſer l'Euangile*: Car n'auroyent-ils pas peu leur dire; ſi pour eſtre ſauué il faut eſtre Chreſtien, que ſont donc deuenus vos Peres, qui ſont morts auant que de l'eſtre? Et l'auroyent peu faire en plus forts termes, puis que pluſieurs d'entre eux auoient meſmes aidé à faire mourir Ieſus Chriſt, & auoient encor perſecuté ſa doctrine apres ſa mort. Ceux qui nous font ceſte inſtance, ont encor moins de raiſon: Car eux-meſmes veulent que les ſimples d'entre nous, qu'ils ſollicitent à quitter noſtre Religion, croyent deuant toutes choſes, que leurs Peres, qui y ſont morts, ſont damnez; & qu'ils le ſont eux-meſmes autrement. L'Eſcriture Sainte nous aduertit de ne nous pas laiſſer ſurprendre à ceſte foibleſſe: Car elle defend aux Enfans de cheminer és ſtatuts de leurs Peres,

1.

NB.

p. 114.

Ezech. 20. 18. 30. 1. *Pier.* 1. 18.

& de garder leurs ordonnances, & de se soüiller és choses qu'ils adoroyent & que leurs Enfans deuoient auoir en abomination. Et les Iuifs mesmes qui en bastissant
Matt. les Tombeaux des Prophetes que leurs Pe-
23.29. res auoient fait mourir disoient, *Si nous eussions esté és iours de nos Peres, nous n'eussions pas esté leurs Compagnons au sang des Prophetes*, donnoyent à cognoistre, que les descendans ne doiuent pas estre les imitateurs de leurs Ancestres à mal faire.

II. Secondement, nous disons, que nos Peres, qui sont morts en la Communion de l'Eglise Romaine, ont failly par ignorance: Qui est, sans doute de tous les pechez
1. Tim. celuy qui est plus pres du pardon. S. Paul
1. 13. mesme auoit auparauant esté vn blasphemateur, & persecuteur, & oppresseur, *Mais*, dit-il, *misericorde m'a esté faite, entant que ie l'ay fait par ignorance estant en infidelité, & pour estre vn exemplaire de la mesme misericorde.* Par là mesme aussi S. Pierre auoit
Act. 3. aucunement excusé ceux qui auoient fait
17. mourir Iesus Christ, *Et maintenant, Freres*, leur auoit-il dit, *Ie sçay que vous l'auez fait par ignorance, comme aussi vos Gouuerneurs*: Qui est aussi la raison que Iesus Christ mes-

me deuant tout cela en auoit alleguee pour leur en obtenir le pardon ; *Pere pardonne-leur, car ils ne ſçauent ce qu'ils font.* Nos Peres, par la grace de Dieu, n'ont rien fait de ſemblable, ni rien d'approchant; & n'ayans pas affecté ceſte ignorance en laquelle il les auoit fait naiſtre, il n'eſt pas choſe indigne de ſa miſericorde qu'il l'ait diſſimulee en ceux qu'il auoit mis à part, & qui appartenoient à ſon election & qui ont eſté appellez à ſa cognoiſſance. Luc 23. 34. Act. 17. 30. Gal. 1. 15.

Car Dieu n'a laiſſé perir aucun de ſes Eleus; veu qu'il n'eſt poſſible qu'il en periſſe aucun, ni par conſequent que faux Chriſts & faux Prophetes les ſeduiſent. Et partant il leur a dõné deuant qu'ils ſoyent morts vne ſuffiſante cognoiſſance des choſes neceſſaires à ſalut : aſçauoir de cognoiſtre le ſeul vrai Dieu & celui qu'il a enuoyé Ieſus Chriſt. Qui eſt auſſi tout ce que l'Apoſtre s'eſtoit propoſé de ſçauoir ; & à quoi reuenoit tout ce qu'il enſeignoit aux autres; ce qu'il ſçauoit bien, eſtant reuenu du ciel, eſtre le chemin d'y monter, & que nous auõs dit eſtre le vrai & vnique moyen de ſalut propoſé en la Religion Chreſtienne, & compris au Symbole des Apoſtres Mare 13. 22. Iean 17. 3. 1. Cor. 2. 2.

que l'on y a touſiours retenu ; encor quē beaucoup d'autres doctrines ſuruenuës d'ailleurs l'euſſent depraué & bien obſcurcy.

De ce moyen Dieu a donné à nos Peres, qui eſtoient de ſon election, vne cognoiſſance ſuffiſante : ſoit immediatement par la grace de ſon S. Eſprit, lequel, comme Ieſus Chriſt dit, ſouffle où il veut ; & duquel, comme les Anciens diſoient, la grace n'a pas beſoing de temps, ni du ſecours de perſonne, & qui ne peut eſtre retardee par aucune reſiſtance : ſoit auſſi par pluſieurs moyens, cõme par l'Eſcriture Sainte & par autres bons liures, dont il n'a iamais laiſſé l'Egliſe Chreſtienne depourueuë.

Iean 3. 8.

S. Ambroſ. Proem. ſur S. Luc

Proſper. des Ingrats.

NB. Car il ne s'eſt iamais laiſſé en aucun ſiecle ſans teſmoignage ; ayant meſme de temps en tẽps pris & ſuſcité quelques teſmoings à ſa verité, qui de bouche ou par eſcrit en ont reſueillé le ſouuenir & en ont fait reuenir le gouſt aux peuples. C'eſt pourquoy dés l'onzieſme ſiecle c'eſtoit le Formulaire à l'entree des Lettres, meſmes des Princes, de ſouhaiter pour proſperité à ceux auſquels ils eſcriuoient, *de cognoiſtre la verité.*

* *Miræus Cod. Piar. Donat. c. 102.*

Dieu auſſi a touſiours conſerué les Liures

sacrez : & sans parler des originaux qui n'ont pas esté incognus à tous, ni de la version Latine, appellee Vulgaire, qui estoit familiere à plusieurs, il y en a eu aussi en d'autres lãgages leuë parmi ceux, ausquels le Latin n'auoit pas esté ou auoit cessé d'estre si commun. Dés l'an onze cens apres la Natiuité de Iesus Christ, nos Ancestres en la ville & en l'Euesché de Metz s'estoient fait traduire le Nouueau Testament & vne partie de l'Ancien en langage François qui leur estoit naturel. Et nous apprenons par la Lettre de Bertrand Eueſque de Metz escrite au Pape Innocent III. & par la Response du Pape, qu'ils estoient si affectionnez à ceste Lecture, qu'hommes & femmes s'assembloient pour l'ouyr lire, & qu'ils auoient gens qui leur en donnoient l'exposition, & y estoient si versez, qu'à leurs Curez mesmes, quand il les en vouloient reprendre, ils respondoient, qu'ils entendoient mieux qu'eux la Parole de salut; & qu'ils ne deuoient pas les empescher de continuer.

Extra. de Her. c. Cùm ex iniuncto.

Et c'est lors que les Historiens de ce tẽps-là escriuent que la Doctrine appellee des Albigeois commença de s'establir en ceste

Cæsar. l. 5. c. 20.

Ville & Eueſché, & en peu d'annees y prit vne grande authorité : Et, nonobſtant les Bulles de Rome, &, les oppoſitions des Eueſques & du Clergé, s'y conſerua plus de deux cens ans, puis que bien auant dans le trezieſme ſiecle le Pape Innocent IV. eſcriuit encor de ce meſme ſujet : y ayant eu lors & touſiours depuis vne grãde affection
13. en nos Anceſtres à l'Eſcrirure Sainte, quoi qu'on leur en euſt deffendu la Lecture ; eſtans aidez par la Verſion Françoiſe que le Roy Charles le Sage en auoit fait faire en ce meſme temps: de ſorte que les Curez de ceſte Ville s'en faiſoient eſcrire des copies
* Au mois de Septẽbre de l'an 1412. auec des Notes, dont nous auons vn original en velin que le Curé de Siant Victor auoit fait faire dés l'an 1345. Et n'eſtant permis au peuple de la lire, la faiſoient repreſenter publiquement, & ſur tout * l'Apocalypſe, à laquelle ils eſtoient patticulierement affectionnez. Auquel temps le Roy Charles VIII. fit r'imprimer la Bible en François pource qu'il ne s'en trouuoit plus d'exemplaires. Nous auons auſſi remarqué par pluſieurs Originaux, que nous auons, de la fin du quinzieſme ſiecle, au point que la Reformation approchoit, que

l'Apocalypſe fut ioüé en la place de Chãge, durãt 3. iours, le Miniſtre de la Trinité repreſentant S. Jean.

c'eſtoit vn ſtyle commun de ſouhaiter le S. Eſprit à ceux auſquels on eſcriuoit.

Les Sermons meſmes pouuoient aider les Eleus à la cognoiſſance de la verité: Car elle n'eſtoit pas en tous egalemẽt mal traittee. Il y en auoit de meilleurs les vns que les autres. Quoy que ce ſoit Ieſus Chriſt eſtoit preſché, encor qu'on y meſlaſt beaucoup d'autres choſes plus ou moins: Tellement que les Corbeaux nourriſſoient encor l'homme de Dieu au deſert: & comme le cerueau bien diſpoſé digere ce qu'il reçoit, & ſepare l'vtile d'auec le ſuperflu & le vicieux, les Eleus de Dieu eſprouuoient par ſon commandement les Eſprits, & diſcernoient les doctrines, & ne retenans que ce qui eſtoit bon, ou ce qui ne pouuoit nuire, reiettoient le reſte, comme le cerueau fait ſes excremens. Car ſi quelcun veut faire la volonté de Dieu, *il cognoiſtra*, dit Ieſus Chriſt, *de la doctrine ſi elle eſt de Dieu.*

1. Rois 17. 4. 5.

le cerveau

1. Theſſ. 5. 21. 1. Iean 4. 1.

Iean 7. 17.

Tellement qu'encor que le Roy Charles VII. euſt accouſtumé de dire en ce temps-là, que la verité eſtoit malade, & que Louis XI. ſon Fils creuſt, comme il diſoit, qu'elle eſtoit morte depuis, ſans auoir meſme trouué de Confeſſeur: Toutesfois

elle viuoit encor secretement en plusieurs, & au moins n'estoit pas morte, sans auoir laissé quelcun, à l'oreille duquel elle eust fait sa Confession : puis qu'il y en a eu plusieurs qui l'ont publiee, ou qui au moins en ont dit quelque chose, ausquels d'autres aussi peuuent auoir adjousté Foy, encor qu'ils n'en ayent rien osé dire, cõme ceux
1. Rois 19.10. Rom.11. qu'Elie mesme, qui pensoit estre seul à la dire, ne cognoissoit point: & ceux desquels
3. Esa.8. 16. parle Esaye, entre lesquels la Loy de Dieu estoit cachetee & le Tesmoignage empacqueté: Et ces Disciples que Iesus Christ
Iean 12. 42. & 19.38. mesme a eus, secrets pour la crainte des Iuifs ; & comme il les a supportés en leurs foiblesse sans les obliger à se declarer deuãt le temps, nous deuons croire que Dieu aussi a supporté celle de nos Peres, pour ce qu'ils ne pouuoient pas faire dauantage:
XB. L'euenement ayant verifié, qu'ils n'auoiẽt pas vocation à reformer l'Eglise, & que le temps aussi n'en estoit pas encor arriué: aussi void on par c'est Original que nous auons de l'an 1345: qu'on croyoit à Metz en
Sur le ch.18. de l'Apoc. ces tẽps-là, qu'il suffisoit aux Eleus de Dieu, pour satisfaire à son commandement, de ne participer pas aux pechez de ceux par-

my lesquels ils viuoient, sans qu'il leur fust besoing de s'en separer autrement.

En troisiesme lieu, nous respondons à ceste Question qu'on nous fait, Que sont deuenus vos Peres? *Qu'il n'en a pas esté deuant comme depuis la Reformation.* Car les erreurs ne se sont pas formés par vne incursion subite ni tous à la fois, mais peu à peu comme les tumeurs qui se font de matiere lente & visqueuse, qui ne manifeste ses accidens que par succession de temps. Voila pourquoi tous ne les ont pas creus, ni tous, ni par tout, ni en tout temps: qui est neanmoins la marque que l'on donne d'vne doctrine Catholique, & ceux qui ont vescu deuant la Reformation n'y estoient pas obligez. Car ici ni ailleurs nos Ancestres, pour estre & mourir Chrestiens, n'estoient pas tenus de croire ce que l'Eglise de Rome croit, ni de detester ce qu'elle deteste, ni de iurer vne entiere obeissance au Pape, comme on y astreint les Chrestiens aujourd'huy.

III.

Vincent de Lerens c.3.

NB.

Voici l'Extrait d'vn Liure escrit en Allemād l'an 1475. & trouué en vne des Eglises de Cologne, duquel les Prestres se seruoiét ordinairement en la visite & consolation

*

des Malades, lequel Gaſpar Vlenbergius Chanoine de Cologne, autheur bien cognu & non ſuſpect à nos Aduerſaires, y a fait imprimer l'an 1589. & où ſont les Interrogations ſuiuantes que le Preſtre faiſoit au Malade. *Mon Frere, Vous reſiouïſſez-vous, que vous mourez en la Foy? Confeſſez-vous, que vous n'auez pas ſi bien veſcu que vous euſſiez deu? Vous en repentez vous? Auez-vous la volonté de vous amender ſi vous en auiez le temps? Croyez vous que le Fils de Dieu, Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, eſt mort pour vous? Croyés-vous que vous ne pouuez eſtre ſauué SINON par la Mort d'iceluy? Luy en rendés vous graces de voſtre cœur?* Et quand le Malade auoit, à chacune de ces Interrogations, reſpondu *Ouy*, le Preſtre adjouſtoit, *Rendés lui en donc touſiours graces, tandis que voſtre Ame eſt en vous, & mettés en ceſte SEVLE MORT toute voſtre confiance: Abandonnez vous TOVT ENTIER à ceſte Mort: Couurés-vous TOVT de ceſte Mort, & vous en enueloppés ENTIEREMENT. Et ſi noſtre Seigneur vous veut iuger, Dites luy, Seigneur, ie mets la Mort de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt entre moy & ton Iugement. Ie n'entre pas*

autrement en Iugemene auec Toy. S'il dit que vous aués merité d'estre damné: Dites luy, Ie mets la Mort de nostre Seigneur Jesus Christ entre moy & mes mauuais Merites, & apporte le Merite de sa tres-digne Passion pour & au lieu du Merite que ie deurois auoir, & lequel, helas! ie n'ai point. Apres cela le Prestre luy faisoit dire derechef, *Ie mets la Mort de nostre Seigneur Iesus Christ entre moi & ton ire*: Et pour la fin, il luy faisoit dire par trois fois, *Ie recommande mon Esprit entre tes mains.*

Or c'estoit-là encor en substance le vrai moyen de salut que propose la Religion Chrestienne, duquel nous auons parlé au commencement. Aussi sont ces Interrogations attribuees à Anselme Archeuesque de Cantorbery, qui mourut apres l'an onze cens, & qui en effet par les Liures que nous auons de luy, a tesmoigné auoir eu de bons sentimens touchant la Grace de Dieu, la Iustification, & la Remission des pechez par la seule Foy sans œuures, & par le merite du Sang & de la SEVLE Mort de Iesus Christ: & duquel on lit encor ces paroles qui se rapportent fort bien à ces Interrogations-là qui luy sont attribuees, *Considerés*

Anselme.

Anſel. de ſimil. c. 61. *ſi le Sang de Chriſt, qui a eſté reſpandu pour nous, ne nous peut pas bien eſtre vne parfaite cauſe de ſalut:* Et encore, *Que Chriſt a racheté les hommes, quand il compte ce qu'il a volontairement donné à Dieu pour la Debte qu'ils deuoient:* Que *cela a eſté fait en la Croix par laquelle il nous a rachetez:* Et que *nous ne pouuons eſtre ſauuez par aucun autre Moyen.* Telles & beaucoup d'autres ſemblables expreſſions ſe trouuẽt auſſi és Commentaires ſur les Epiſtres de S. Paul, qui ſont entre ſes œuures, & que les Doctes recognoiſſent eſtre du Moine Heruæus, qui mourut l'an treze cens vingt cinq. De ſorte qu'en tous ces ſiecles là & iuſques à la fin du quinzieſme, non ſeulement il eſtoit permis aux Chreſtiens de mourir en la confiance d'eſtre ſauués par les ſeuls Merites de Ieſus Chriſt, mais meſmes ils y eſtoient expreſſement addreſſez.

De Medit. red. ge. hum. c. 4.

l. 1. Cur Deus Homo c. 25.

Bell. de ſcript. Eccleſ.

L'entree du ſiecle ſuiuant fut celle de la Reformation. Auſſi ceux, qui y trauaillerent, n'eurent pas grand peine à eſtablir ceſte Doctrine, dont il eſtoit demeuré de ſi bons reſtes, & à la nettoyer de tout ce que la ſuperſtition populaire y auoit adjouſté. Dés l'annee 1541. l'Empereur Charles V.

estant en l'Assemblee des Estats de l'Empire en la Ville de Ratisbone, proposa de renoüer la Conference commencee & rompuë à Vormes l'annee d'auparauant, pour cercher les moyens d'accorder les differens en la Religion, & fit presenter par l'vn des deux qui y presidoient de sa part à ceux qui deuoient conferer, vn Liure composé, comme il disoit, par quelques hommes de probité & de sçauoir, comme propre à ceste intention, auec ordre aux Conferens de l'examiner, pour tascher d'en demeurer d'accord: comme ils firent de celuy de la cheute de l'homme, du Franc-arbirre, de la cause du peché, & du peché originel. Touchant la Iustificatton de l'homme dont l'Article venoit en suite, il y en estoit parlé en ces termes. *C'est vne ferme et saine doctrine, asçauoir que le pecheur est iustifié par vne Foy viue et efficacieuse. Car par icelle nous sommes plaisans & agreables à Dieu pour l'amour de Iesus Christ: Or nous appellons Foy viue, vn*

Les Actes de la Diete de Ratisbonne en l'an 1541.

mouuement du S. Esprit, par le-
quel les vrais repẽtans sont esleuez
à Dieu, & apprehendent vraye-
ment la misericorde promise en Ie-
sus Christ, en sorte qu'ils se sentent a-
ctuellement auoir receu par vne
bonté gratuite de Dieu et à cause du
merite de Christ la remission de leurs
pechez et leur reconciliation, &
crient à Dieu, Abba Pere. Que
donc la Foy viue est celle qui em-
brasse la Misericorde en I. Christ,
& croit que la Iustice, qui est en
Christ, luy est imputee gratuitemẽt:
Tellement que la Foy iustifiante est
bien à la verité celle qui est operan-
te par Charité; mais cependant ce-
ci est vrai, que par ceste Foy nous
sommes Iustifiez, c'est à dire, que
nous sommes acceptez & reconci-

liez à Dieu entant qu'elle apprehende la Misericorde & la Iustice qui nous est imputee pour l'amour de Christ, & non pour la dignité ou la perfection de la Iustice qui nous est communiquee en Christ, de sorte qu'encor que celui, qui est iustifié, reçoiue vne Iustice & l'ait par Christ inherente en soy, neanmoins l'Ame fidele ne s'y appuye point: Mais sur la SEVLE IVSTICE DE CHRIST, sans laquelle il n'y a, ni ne peut auoir aucune Iustice: Et ainsi par la Foy en Christ nous sommes iustifiez ou reputez iustes, c'est à dire acceptez & receus par les merites d'icelui, non à cause de nostre dignité ou de nos œuures.

Ceſt Article qui eſt appellé, *Le Sommaire de la Doctrine Chreſtienne*, paſſa en ces

termes ſans debat entre les Deputez de l'vne & de l'autre Religion, & ſans que le * Legat meſme du Pape, qui auoit ſaine opinion de la Iuſtification, y trouuaſt rien à redire: Et l'Empereur ayãt propoſé à l'Aſſemblee ſi ceſt article & les autres accordez ſeroient receus; & ſelon iceux l'eſtat de l'Egliſe redreſſé iuſques à vn Concile general ou iuſqu'à ce que quelque choſe de meilleur fuſt encor ordonné du conſentement des Eſtats de l'Empire. Pluſieurs Eueſques & Princes de la Religion Romaine en furent d'aduis, deſquels meſmes quelques vns les auoient deſia receus en leur pays: Et en furent auſſi d'aduis les Deputez de ſeize Villes Imperiales, qui n'auoient pas pourtant encor receu la Reformation, entre leſquelles fut Metz, laquelle par ſon * Deputé y conſentit des premieres: Tellement que l'Empereur apres auoir ouy les opinions de tous, congediant l'Aſſemblee, cõmenda aux Eueſques de reformer leurs Egliſes, & permit à ceux qui voudroient receuoir ces Articles accordez de le faire: leſquels auſſi furent preſchez à Metz haul. 14.

Voyez les actes de la Cõference, les Conſtitutiõs Imperiales, le liure des Reces de l'Empire, & Sleidan

* *Le Deputé de Metz eſtoit Iean Bruno de Niderbruk, c'eſt à dire de Pont-Nieds, ou de Pontigny.*

tement

tement sur la fin de la mesme annee par plusieurs Moines, entre autres par le Prieur des Iacobins & par leur Lecteur en Theologie dans l'Eglise de leur Monastere, l'vne des plus grandes & plus considerables de la Ville, sans que de la part du Magistrat il y fust apporté aucun empeschement. Furent encor les mesmes Articles confermez en la Diete de Spire de l'annee suiuante auec l'authorité de Ferdinand Roy des Romains qui y presidoit: & l'annee d'apres, encor que les Chanoines de Cologne s'opposassent à la Reformation, neanmoins au Liure qu'ils en publierent par la plume de Gropper, qui auoit esté de la Conference de Ratisbonne, ils confirmerent l'Article de la Iustification en l'estat qu'il y auoit esté accordé, & conformement à la creance ancienne de l'Eglise de Cologne, conseruee iusques là au Liure de la visite des Malades, dont l'extrait vient d'estre representé.

Antidiadagma. §. de Iustificatione.

En ce mesme temps en suite du Resultat de Ratisbonne, Iean Cardinal de Lorraine, Legat, perpetuel Administrateur de l'Eglise de Metz, & Nicolas de Lorraine Euesque de Metz, faisoient trauailler à la

correction & reformation des Messels, Breuiaires, Agendes ou Manuels, Diurnaux & autres Rituels du Seruice diuin par vn Chanoine de ceste Ville; & y firent imprimer l'Agende au mois de Iuillet de l'annee 1543. auec inionction à tous les Curez & autres du Clergé de l'auoir & en vser dans vn certain temps, & à l'Official & autres leurs Officiers de les y contraindre, à peine de censures.

Il ne se faut pas donc esmerueiller qu'encor que ceste Agende fust, comme porte le Tiltre; *Augmentee de plusieurs Additions qui n'estoient pas és precedentes*, & qu'en effect il y ait quelque chose d'adjousté & changé. Neanmoins y soient demeurees les mesmes Interrogations à faire aux Malades, que nous vous auons representees, parce qu'elles s'accordoient bien auec le Point de la Iustification qui estoit vn des Articles accordez. Car il estoit ordonné au Curé de parler ainsi au malade qu'il visitoit;

Fol.63. *Mon Amy, voulez-vous viure & mourir en la foy Chrestienne, comme vrai, loyal, & obeissant Fils de nostre Mere S. Eglise? Et*

vous resiouissez-vous de mourir en la foy de Iesus Christ? Recognoissés-vous que par plusieurs fois vous auez griefuement offensé vostre Createur, dont il vous deplaist? Auez-vous douleur de tous vos pechez, que vous auez commis contre sa Majesté, Amour, & Bonté? Et des biens que par vostre negligence vous auez delaissé à faire? Et de ce que vous n'auez pas honoré Dieu comme vous deuiez? Et de toutes ces choses en demandez-vous pardon à Dieu? Auez-vous ferme propos d'amender vostre vie, s'il plaist à Dieu de vous laisser encor viure? Le priez-vous qu'il vous face la grace de perseuerer en ce bon propos, & d'auoir vraye contrition de tous vos mesfaits? Auez-vous

fait entiere confeſsion à voſtre pouuoir ſans laiſſer aucũ peché dõt vous vous ſentez chargé en conſcience ? Deſirez-vous que noſtre Seigneur vueille illuminer voſtre cœur pour auoir cognoiſſance des pechez oubliez, s'aucuns en y a, & ſi vous le ſçauiés, vous les confeſſeriés volontiers ? A tous ceux & celles qui vous ont offenſé en paroles ou en fait, leur pardonnés vous de tout voſtre cœur pour l'amour de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, duquel vous eſperez auſsi auoir pardon ? Semblablement demandés vous pardon à tous ceux & celles que vous pouués auoir offenſé en faits & en dits ? Aués vous ferme creance que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt a eſté mis à mort pour l'amour de vous : & que

autremẽt vous ne pouuez estre sauué SINON *par le Merite de sa tres-douloureuse Passion qu'il a souffert en l'Arbre de la Croix, & de ce, luy en rendés-vous grace de tout vostre cœur.*

Apres que le Malade auoit dit Ouy à chacune de ces Interrogations, cela estoit appellé *Foy parfaite*, & estoit pris *pour vn signe probable de son salut*, tellement que le Curé l'en deuoit asseurer en ces termes, *Mon amy, si vous auez ceste parfaite Foy que vous nous auez icy demonstré* IE VOVS CERTIFIE ET ASSEVRE QVE VOVS SEREZ SAVVE'; *Et ne serez iamais separé de Dieu.* Et apres l'auoir exhorté de mettre *toute sa pensee & affection en Jesus Christ*, il adjoustoit: *Et imprimez en vostre cœur par contemplation, sa tres-douloureuse Mort & Passion, & les playes innumerables qu'il a portees en son precieux corps en ce mortel monde pour l'amour de vous.* Lesquelles paroles il luy reiteroit encore: & puis luy dictoit certaines prieres à Iesus Christ qu'il luy faisoit dire, & par lesquels

il luy faisoit demander à Iesus Christ le pardon de tous ses pechez & la vie eternelle en ces termes, *Non pas pour la valeur de mes Merites, mais en la vertu de vostre benoiste Passion, & de vostre tresprecieux sang que vous auez voulu espãdre pour moy rachepter: Et pour ce Seigneur Dieu, Ie rends & recommande mon Esprit en vos mains.*

Vray est que le Curé y entremesloit quelque chose de l'Inuocation de la Vierge, & du bon Ange du Malade, & du Saint auquel il pouuoit auoir eu vne affection particuliere, mais il ne lui faisoit dire qu'vn mot à la Vierge, & point aux autres, comme chose qu'il laissoit à sa liberté. Encor ce qu'il luy faisoit dire à la Vierge, estoit plustost pour l'y addresser selon l'vsage du temps, que pour luy en imposer aucune necessité. Car les Litanies se disoient par le Curé & non par le Malade. Aussi l'inuocation des Saints n'estoit pas chose qui fust creuë necessaire à salut. Tout ce qui en estoit dit dans le Liure proposé par l'Empereur pour accorder les differens, estoit, que si quelcun par deuotion & par certaine chaleur d'esprit en se souuenant de nostre vnion estroitte auec eux, venoit à les appel-

ler nommément, il ne le faloit pas condamner, pourueu toutesfois que ce fust en sorte, qu'il mist toute sa confiance en Iesus Christ seul, & qu'il ne les priast pas autrement que comme nous nous recommandons aux prieres des gens de bien qui sont encor en chair auec nous. N'y ayant pas faute de gens mesmes en l'Eglise Romaine qui croyoient enuiron ce temps-là: que c'estoit plustost vn desir du priant qu'vne interpellation directe du Mort & de la nature de celuy du Prophete, qui inuitoit les Anges & les autres creatures à loüer Dieu; cõme il y en a encor plusieurs ainsi exprimees és Agendes pour les agonisans. *Cassed. sur l'hymne, Rex Sanctorum: & Epist. 19 Agede de Metz de l'an 1605. pag. 115.*

Il y a mesme lieu à conjecturer, que cela soit vne des corrections & additions faites en celle-cy, à cause de la Reformation qui se preschoit lors en ceste ville hautement, & qu'il n'estoit pas ainsi és precedentes. Car cela ne se ressent point de l'esprit ni de la doctrine d'Anselme, reputé Autheur de ces Interrogations, & sous le nom duquel Bellarmin n'ayant produit qu'vn seul passage tiré du Liure *de l'excellence de la Vierge*, pour en prouuer l'inuocation, encor a-il recognu depuis que cet œuure n'est pas d'An- *de Sacr. Beat. Ca. 19. de script. Eccles.*

ſelme, pour ceſte raiſon, entre autres, qu'il n'en a pas le ſtyle ni la grauité. Encor auec tout cela & nonobſtant toutes ces corrections & additions, par le Liure de l'Empereur cela eſtoit remis à la liberté de chacun, & le Malade diligemment & ſoigneuſement inſtruit pour euiter de tomber de pieté en ſuperſtition, à mettre toute ſa fiance en Dieu ſeul, & en vn ſeul Ieſus Chriſt autheur de tout bien. Voila pourquoi de quelque façon qu'on traitaſt de ce poinct és Chaires & és liures, les Curez de Metz auoient ordre de ne parler aux Malades, ny d'adoration de Sacrement, ny de merites de la Vierge ou d'autres Saints, ny de Purgatoire, ny de Meſſe à chanter, ny de ſuffrages à dire pour eux apres la Mort.

XB Or nous ne faiſons point de doute que ceux qui mouroient en ceſte Foy & confiance és ſeuls merites de Ieſus Chriſt, laquelle on exigeoit d'eux, & de laquelle on leur faiſoit faire confeſſion, n'ayent peu eſtre ſauuez, puis qu'ils embraſſoient le vrai & vnique moyen de ſalut propoſé en l'Euangile, qui auoit eſté appellé par les Conferans de la part de l'Egliſe Romaine au Colloque de Ratiſbonne, *Le plus grand*

Article de tous, & le sommaire de la doctrine Chrestienne, & ce qui fait veritablement le Chrestien. Ce que les Curez y adiouſtoient de l'inuocation à autre qu'à Dieu, n'eſtant pas, ainſi que i'ay dit, requis comme choſe neceſſaire, & pouuant eſtre interpreté en vn ſens tolerable, & deuant en tout cas eſtre pris pour le foin, dont parle l'Apoſtre, qu'ils edifioient, ou qu'ils entaſſoient ſur le Fondement, qui eſt Ieſus Chriſt, & qui, bien qu'il ne leur ſeruiſt de rien & qu'ils en fiſſent perte, ne les empeſchoit pas d'eſtre ſauuez. Car ce pouuoit eſtre, en leur ignorance, de ces pechez oubliez, deſquels on leur faiſoit ſouhaiter que Dieu, en illuminant leur cœur leur vouluſt dõner cognoiſſance pour les confeſſer volontiers. Auſſi dit le veritable Anſelme, qu'és Liures meſmes, que l'Egliſe lit authentiquement, ſe trouuent par fois de certaines choſes perueruerſes ou heretiques, pour leſquelles neanmoins les Liures ni les Autheurs ne ſont pas condamnés : Et de meſme, l'Autheur du Commentaire, qui luy eſt attribué ſur le chapitre 3. de la 1. Epiſtre de S. Paul aux Corinthiens, auquel l'Apoſtre parle de ce foin adiouſté au Fondement : Et quoy

1. Cor. 3. 12. 15.

De Sacram. Alt. c. 13.

Baptesme. qu'és prieres, que les heretiques faisoient en administrant le Bapteſme, ils meſlassent quelque choſe cõtre la Foy, les Peres n'ont pas laiſſé de le recognoiſtre & de le receuoir pour vrai Bapteſme, & qui auoit produit ſon effect, lequel ces additions n'auoient peu empeſcher, *parce*, diſoit S. Auguſtin, *que les paroles Euangeliques, ſans leſquelles le Bapteſme ne peut pas eſtre conſacré, ont tant de vertu, qu'elles mettent à neant tout ce qui eſt dit contre la Regle de la Foy en vne priere vicieuſe, de la façon qu'vn Demon eſt chaſſé par le nom de Chriſt.*

L.6. de Bapt. c. 25.

43. Nos Peres eſtoient en ces termes-là, lors que le Concile fut ouuert à Trente, promis depuis tant d'annees à la Chreſtienté, & duquel on luy auoit fait attendre la Reformation, qu'elle demandoit depuis tant de ſiecles. En la troiſieſme Seſſion qui fut tenuë l'an 1546. fut publié le Symbole ou la Confeſſion de Foy, dont vſoit l'Egliſe Romaine, & qui eſtoit leu tous les Dimanches en toutes les autres, par ce que tous les Chreſtiens en eſtoient d'accord. En ceſte Confeſſion de Foy, l'Egliſe laquelle on faiſoit profeſſion de croire, n'eſtoit pas nõmee *Romaine* non plus qu'en celle qu'on

* Egliſe Romaine. Seſſ. 62.

demandoit à Metz aux Malades, mais *Catholique & Apostolique* seulement: Et n'y auoit pas vn mot que nos Peres ne peûssent dire & signer en bonne conscience: Et à Trente mesme, ceux du Cõcile recognoissoient que ceux de la Religion le croyoient comme les autres: Car elle estoit de douze cens ans. Tellement que iusqu'alors on pouuoit mourir en la Confession de Foy que faisoient tous les Chrestiẽs, voire mesme en celle de l'Eglise Romaine, sans estre par là obligé de rien croire contre la verité necessaire à salut.

Mais il en est mainrenant bien autremẽt: car en cest entre-temps les affaires de la Reformation estans disposees à quelque affoiblissemẽt; deux mois apres ceste Confession publiee à Trente, le Concile commença d'y faire de grands changemens. Car en la Session suiuante il ordonna que les Liures Apocryphes seroient receûs de mesme que les Canoniques, & les Traditions de pareille authorité que l'Escriture Sainte, & l'edition vulgaire declaree authentique & egalee aux Originaux du S. Esprit: auec deffenses estroittes d'Imprimer de là en auant aucun Liure qui ne fust

approuué : Et l'annee ſuiuante, la iuſtifica-
tion par la Foy & la confiance de ſalut, qui
iuſqu'alors auoit eſté conſeruee en la Reli-
gion Chreſtienne pour le refuge & le ſalut
des Mourans, & qui en eſtoit le ſommaire,
* fut condamnee & le merite des œuures e-
ſtably. Et ainſi le furent de ſuite tous les
autres points contentieux, auec des Ana-
themes fulminez contre tous ceux qui ne
les croiroient point ou enſeigneroient le
contraire. Et apres tout cela, en la Seſſion
derniere, qui fut tenuë au mois de Decem-
bre de l'an 1563. le Concile remit au Pape
d'acheuer le reſte, c'eſt à dire, de faire la
* cenſure des Liures qu'il ne ſeroit pas per-
mis de lire, de faire dreſſer vn Catechiſme
pour eſtre commun à toutes les Egliſes, &
de reformer le Breuiaire & le Miſſel. Ce
qui a eſté fait auſſi ; car l'annee d'apres Pie
IV. fit publier le premier Indice des Liures
defendus, qui a eſté depuis augmenté par
Sixte V. & Clement VIII. & auquel eſt
* compriſe la Bible meſme traduite en quel-
que langue vulgaire que ce ſoit, meſme par
des Autheurs Catholiques : Il fit auſſi pu-
blier vne nouuelle Confeſſion de Foy ſui-
uant les Decrets du Concile ; & auoit auſſi

commencé la correction du Breuiaire, laquelle Pie V. son successeur acheua, comme il fit aussi celle du Missel; lesquelles il fit receuoir par tout auec deffenses de plus vser d'aucun autre exemplaire. Et finalement Clement VIII. fit composer le Catechisme ou explication de la doctrine Chrestienne pour estre tenu par tous & estre enseigné d'vne mesme forme en toutes les Eglises.

Et afin qu'il ne restast rien de l'vsage precedent, dont on se peust encor de là en auant aider en mouranr, on a trauaillé depuis à abolir par tout les anciens Formulaires & à dresser des nouuelles Agendes. L'Eueſque de Verdun cõmença deuant mesme la fin du Concile. L'Indice Expurgatoire fit aussi rayer comme autant d'Heresies, de l'Ordre de Baptiser & de la maniere de visiter les Malades, ces anciennes interrogations qui y estoienr encor demeurees en l'Impression de Venise de l'an 1575 plus de onze ans apres le Concile, *Croyez vous parvenir à la Gloire, non par vos propres Merites, mais en vertu & par le merite de la Passion de nostre Seigneur Iesus Christ? Croyés-vous, que nostre Seigneur Iesus Christ soit mort*

Agende.

de l'an 1575.

pour nostre salut? Et que nul ne peut estre sauué par ses propres Merites, ni par autre moyen SINON *par le merite de la Passion d'iceluy?* Et qu'*il ne faudra pas desesperer* OV DOVTER *du salut de celuy qui aura creu de son cœur, & aura de sa bouche confessé les susdites demandes.*

Et combien que le Concile de Trente ne fust pas publié à Metz ny au Diocese, pour les mesmes raisons que nos Rois n'ont pas permis qu'il le fût au Royaume ny és autres Païs de leur obeïssance: Neanmoins les Euesques y en firent executer les Decrets, & trauailler aussi à la correction des Agendes: C'est à dire, à en faire oster plusieurs choses qui y estoient demeurees de la creance ancienne: tel qu'estoit l'ordre de // bailler aux enfans, nouuellement baptisez // du vin à succer, en disant ces paroles, restees sans doute de la coustume de leur bailler l'Eucharistie, & que l'on dit encor maintenant en la donnant aux autres: *Le Corps & le Sang de nostre Seigneur I. Christ te garde à vie eternelle, Amen.* Ils en firent aussi oster ces Interrogations que l'on souloit faire aux Malades, & l'asseurãce qu'on leur donnoit de leur salut, s'ils faisoient

Voyez les Agẽdes de Metz & de Verdun.

profession de ne l'esperer que par les seuls Merites de Iesus Christ auquel ils estoient addressez: Et en ceſt estat la firent imprimer à Metz l'an 1605. auec suppression de toutes les precedentes & estroite deffense de s'en plus seruir.

Et pour ne laisser à ceux, qui cognoistroient les erreurs de l'Eglise Romaine, aucune esperance de s'y pouuoir sauuer, ils y firent adiouster la Forme de la Profession de Foy prescrite dés l'an 1564. par le Pape Pie IV. en laquelle apres la Confession ou le Symbole, dont l'Eglise Romaine vsoit auparauant, & en laquelle, cõme i'ay dit, l'Eglise estoit nommee seulement Catholique & Apostolique & non Romaine, dé là en auant on fait iurer auant toutes choses à tous les Chrestiens, *de receuoir, & embrasser les Traditions, Constumes, & Ordonnances de l'Eglise.* Puis apres, *de receuoir l'Escriture Sainte au sens que l'entend l'Eglise*, c'est à dire, la Romaine, *& les Ceremonies qu'elle approuue en l'administration des Sacremens: De croire ce qui a esté ordonné par le Concile de Trente touchant la Iustification, le Sacrifice de la Messe pour les Viuans & pour les Morts, la Transsubstantiation, la Conco-*

mitãce, le Purgatoire, la Priere pour les Treſpassez, l'Inuocation des Saints, la Veneration des Reliques & des Images, les Indulgence, & generalement, *tout ce que le Concile de Trente a definy.* On y recognoiſt auſſi l'Egliſe Romaine, *pour la Mere & la Maiſtreſſe de toutes les Egliſes: on y promet & iure vne vraye obeiſſance au Pape de Rome,* comme au *ſucceſſeur de S. Pierre & Vicaire de Jeſus Chriſt*, & de garder inuiolablement ceſte Foy là, hors laquelle on eſt obligé, & on fait profeſſion de croire que perſonne ne peut eſtre ſauué, la faire enſeigner, preſcher, & confeſſer par les autres, condamnant, reiettant, & anathematiſant toute doctrine contraire. C'eſt à dire, d'abjurer & combattre la Verité & la Foy ancienne en laquelle nos Peres ſont Morts, & par tout les moyens poſſibles eſtablir le contraire.

Car au lieu de ces anciennes interrogations que l'on faiſoit auparauant au Malade, par leſquelles il eſtoit addreſſé à s'aſſeurer de ſon ſalut ſur les ſeuls Merites de Ieſus Chriſt: on luy demande maintenant s'il ne croit pas ce que l'Egliſe Romaine croit: s'il n'a pas en deteſtation tout ce qu'elle

Nouuelle Agende p. 81. 82.

qu'elle condamne & reprouue: s'il n'eſt pas bien ioyeux de ce qu'il plaiſt à Dieu luy faire la grace de mourir en la Foy & obeiſſance d'icelle: Et bien qu'on luy demande pour la fin, s'il ne croit pas fermement que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt a voulu mourir pour luy, & qu'autrement que par ſa Mort & Paſſion il ne peut eſtre ſauué, il ſemble que ceſte demande n'y ſoit adjouſtee que par maniere d'acquit ou comme par meſgarde, car elle eſt obmiſe en celles que l'on fait aux Allemans. En tout cas le ſens eſt, qu'on ne peut eſtre ſauué hors de la Foy Chreſtienne & ſans la Mort & Paſſion de Ieſus Chriſt, comme le croit l'Egliſe Romaine: & non pas qu'on ne le puiſſe encor eſtre par quelque autre choſe. Car le Curé apres cela ne donne pas l'Abſolution au Malade par les merites de Ieſus Chriſt, mais par ceux de la Vierge & de tous les Saints, & par ceux meſmes du Malade, lequel auſſi il n'aſſeure pas de ſon ſalut, & auquel il fait adorer le Sacrement.

Il n'eſt donc plus permis en l'Egliſe Romaine de mourir en ſe fiant és ſeuls merites de Ieſus Chriſt, ni auec aſſeurance de ſon ſalut; ny ſans adorer ce qui n'eſt pas

Dieu; & generalement ſans croire tout ce qu'elle croit, & condamner tout ce qu'elle
NB. condamne; & de ſuite ſans condamner, comme vne hereſie en laquelle on ne peut
* p. 81. eſtre ſauué, la Foy en laquelle* nos Anceſtres ſont morts: de ſorte que tant s'en faut qu'en ne croyant pas qu'on ſe puiſſe ſauuer en celle de l'Egliſe Romaine d'aujoud'hui, nous ſoyons obligez de douter de ce que ſont deuenus nos Peres, ni d'eſtre en peine de leur ſalut, c'eſt au contraire le moyen de nous en mieux aſſeurer, puis qu'ils ſont morts tout autrement, qu'on n'eſt aujourd'huy obligé d'y mourir.

Voila pourquoi encor que nous ne iugions & qu'il ne faille iuger perſonne, par-
Matth. 7.1. ce que Ieſus Chriſt l'a deffendu; & que
2. Tim. 2.19. Dieu cognoiſt ceux qui ſont ſiens; & que
Rom. 14.4. ce n'eſt pas à nous à iuger le ſeruiteur d'autruy, qui ſe tient ferme ou treſbuche à ſon propre Seigneur, lequel auſſi eſt puiſſant pour le releuer & pour l'affermir: Et que pourtant nous ne vueillions rien auoir à demeſler ſur ce ſujet auec ceux qui, pour ne pas mieux ſçauoir, penſent faire leur ſalut en la creance de l'Egliſe Romaine, nous
* croyons pourtant, que Dieu ni laiſſe mou-

tir aucun de ſes Eleus ; & qu'il fera pluſtoſt
miracle pour les en tirer, ſoit par l'enuoy & *(p. 77.*
le Miniſtere d'vn Ange, comme il en a em-
ployé pluſieurs, & comme on demeure
d'accord qu'il pourroit encor faire pour les *Les Scho-*
inſtruire, ſoit par la cõmunication de quel- *laſtiques*
que homme bien informé, ou par quelque *ſur 3.*
preſche, ou par occaſion, ou par curioſité, *Diſt. 25.*
ou par la rencontre de quelque bon Liure, *Thom.*
ou au defaut de tous ces moyens, imme- *de Veri-*
diatement par la grace du S. Eſprit, qui *tat. q. 12*
peut en vn moment illuminer celui de ſes *art. 3.*
Eleus, & leur donner la Foy, comme par vn *&c.*
ſeul reſſort & par vne ſeule action la Lu-
miere d'vne Arme s'ouure & prend feu en
vn meſme inſtant.

Reſte de reſpondre à vne objection qu'on *Obj. 1.*
nous fait, & à vne autre qu'on nous peut
encor faire en ceſt endroit. Car on nous
dit, Que ſi nos Anceſtres ont peu eſtre ſau-
uez auant la Reformation, elle n'eſtoit pas
neceſſaire, & par conſequent qu'elle n'a
pas deu eſtre faite, & qu'il ne faloit pas trou-
bler le monde pour vne choſe, de laquelle
on ſe pouuoit paſſer. A quoi nous reſpon-
dons, Premierement ; Que l'euenement
ayant verifié, que ceſt œuure eſt de Dieu,

il n'eſt pas loiſible à l'hõme de luy demander pourquoi il l'a fait. Ceux qui y ont eſté employez ne peuuent y auoir eſté induits par des motifs humains, ni par leurs intereſts particuliers: puis qu'ils ſe pouuoient contenter de leur propre cognoiſſance, & ſe paſſer de s'empreſſer, comme ils ont fait, de la donner aux autres, & par ce moyen s'eſpargner la haine publique, & les maux, & les blaſmes que nul homme ſage ne prend pas naturellement plaiſir de ſe procurer.

2. Secondement, La cognoiſſance de la verité, conſiderée en elle meſme, toute pure, eſt vn grand bon-heur, quand aucun autre bien n'en deuroit prouenir. Quelques anciens ont eſtimé, qu'il y auoit meſme de la felicité à la cercher: combien plus à l'auoir trouuee? S. Auguſtin dit auſſi, qu'elle eſt preferable à toutes choſes: cõbien plus la verité diuine, laquelle Ieſus Chriſt dit eſtre la vie eternelle? Ie dy dõc, que ceux, auſquels Dieu l'auoit fait cognoiſtre, ne la deuoient pas reietter, mais l'embraſſer & par conſequent la publier: Car, cõme dit vn Ancien, elle ne craint rien tant que d'eſtre cachee; & d'vne meſme Lampe en de-

Auguſt. contr les Acad. l. 1 c. 3 & de la vraye relig. c. 49.

Tertull. contr. les Valent. c. 3.

uoient allumer autant qu'ils en trouue-
roient desteintes, & nettoyer les autres du
charbon que le temps y auoit amassé, &
qui en rendroit le iour lousche & languis-
sant. Autrement, ils auroient esté ingrats
enuers Dieu, ou enuieux & nonchalans,
& auroient peché contre la charité Chre-
stienne, qui les obligeoit à faire part à leurs
prochains de la grace que Dieu leur auoit
faite, & du bien qu'ils auoient trouué. Car Lue 15.
comme Iesus Christ dit, *qui est la femme, la-* 8.
quelle, si elle perd vne drachme, n'allume la
chandelle, & ne balie la maison & ne la cer-
che diligẽment iusqu'à ce qu'elle l'ait trouuee?
Et quand elle l'a trouuee, n'appelle ses amies,
& voisines, disant, Esiouïssez vous auec moy,
car i'ay trouué la drachme que i'auois perduë?

En troisiesme lieu, Nous disons, qu'en- 3
cor que les Eleus de Dieu ayent eu moyen
de se sauuer en l'Eglise Romaine deuant la
Reformation, il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait
esté neceſſaire : Car combien qu'elle ne
l'ait pas esté si absolument, que sans cela
Dieu n'ait peu sauuer ses Eleus, neanmoins
la difficulté y a esté si grande, qu'il n'y a pas
falu moins que des Miracles, de la façon
que S. Augustin dit, que pour empescher

que ce qui estoit cõtre la Foy au Bapteſme des Heretiques; ne nuiſiſt au Sacrement, & à celui qui le receuoit, il a eſté beſoing d'vne vertu diuine, comme de celle qui chaſſoit les Diables par le Nom de Chriſt. Car pour empeſcher que tant d'erreurs, qu'il y auoit en l'Egliſe Romaine ne nuiſiſſent à la Foy des Eleus, & aux Sacremens qu'ils y receuoient, il faloit vne grace extraordinaire, & leur pardonner beaucoup de choſes: ou confuſément comme des pechez cachez, s'ils n'en ont pas eu cognoiſſance, ou diſtinctement, apres leur en auoir donné le repentir.

NB. Or ça eſté premierement vn grand mal de n'auoir peu ni viure ni mourir sãs craintes & ſans ſcrupules & ſans auoir fait beaucoup de choſes, ou contre leur conſcience, ou contre la verité qu'il a falu que Dieu ait pardonnees. C'en a encor eſté vn autre bien grand, d'auoir eu tant de pardons à demander & à receuoir, outre les autres pechez communs à la nature humaine: Et d'auoir eu la conſcience embarraſſee de ce ſouuenir & de ceſte occupation en l'inſtãt, qu'elle auoit plus beſoing de ſa tranquillité. C'en a encor eſté vn autre, Qu'ils ayent

eu à trouuer & à conſeruer vn peu de verité parmi tant d'erreurs & l'en demeſler. Car comme le cerueau trop rempli d'humeurs, & l'eſtomach chargé de trop de viande differentes ont peine de les cuire & de les digerer, & en font ſouuent des faſcheuſes maladies; la Foy de nos Anceſtres en a eu encor dauantage à diſcerner tant de diuerſes doctrines, & meſme de ſi contraires: & à ſeparer ce qui eſtoit vtile & pouuoit aider à leur ſalut, d'auec le reſte, qui les a ſouuent fait pecher, & ſans vne preſeruation extraordinaire pouuoit les faire perir: Qui eſt ce que dit S. Paul, eſtre ſauué comme par feu. cerueau 1. Cor. 3. 15.

A ce donc eſté vne choſe indifferente de continuer à edifier ſur le fondement des choſes non ſeulement inutiles, mais preiudiciables & ſuiettes au feu & non ſeulement periſſables, mais qui pouuoiẽt perdre les edifians? Eſtoit-il permis & ſeur de demeurer en peché afin que la grace abondaſt, & vne grace ſi extraordinaire? Il n'eſt pas meſme loiſible de faire mal, pour petit qu'il ſoit, affin que bien en aduienne, pour grand qu'il puiſſe eſtre: combien moins, quand il n'eſt pas en noſtre puiſſance, & Rom. 6. 1. Rom. 3. 8.

n'aduient pas par noſtre vertu, & ne peut aduenir que par miracle, & qu'il eſt autrement ſi difficile qu'il aduienne, qu'il eſt moralement impoſſible? Et par conſequent, ceux qui eſtoient en ceſt eſtat là eſtoient en vn danger euident dont la ſeule Election diuine les pouuoit tirer, à laquelle pourtant ils n'ont pas deu eſtre abandonnez. Car en ordonnant le Miniſtere de ſa Parole & les autres moyẽs ordinaires pour les conduire à ſalut, elle a fait cognoiſtre qu'elle ne veut pas eſtre tentee, ni demeurer chargee d'autres ſoings: que des choſes que les hommes ne peuuent faire: De ſorte qu'encor qu'elle ait *obtenu* comme dit S. Paul pour nos Anceſtres le ſalut qu'ils cerRom. 11. 7. choient, cependant que *les autres ont eſté endurcis*: il n'a pas neanmoins falu negliger l'occaſion, quand il a pleu à Dieu la preſenter, de remettre en vſage le moyen ordinaire d'y conduire les hommes, aſçauoir la pure predication de ſa Parole, la legitime adminiſtration de ſes Sacremens, vne Diſcipline conuenable à l'vne & à l'autre, & tout ſon ſeruice en la forme qu'il l'a ordonné.

4 Et c'eſt encor vne quatrieſme reſponſe à

ceſte objection: Car Dieu n'a pas fait ſeulement ſes Eleus pour les ſauuer, mais auſſi pour en eſtre ſerui. Ie me ſuis, dit-il, formé ce peuple-cy diſant, ils raconteront ma Loüange: La generation eleuë, dit S. Pierre, *pour annoncer les vertus de celuy qui vous a appellez des tenebres à ſa merueilleuſe lumiere.* Auſſi auõs nous veu qu'il eſtoit beſoing de corriger les erreurs qu'il y auoit en l'Egliſe & de l'en reformer, parce qu'il la veut auoir telle qu'il l'a faite, & y eſtre recognu tel qu'il s'eſt donné à cognoiſtre, & ſerui en la maniere qu'il l'a ordonné. C'eſt pourquoi encor que ſous l'ancien Teſtament les Prophetes, és tẽps de l'idolatrie, n'ayent point dreſſé de nouueaux Autels pour y faire les Sacrifices ordinaires, parce que la forme du ſeruice d'alors ne le pouuoit ſouffrir & que la Loy l'auoit deffendu, neanmoins il l'a fait reformer * pluſieurs fois, comme nous auons verifié. * Or ſa ialouſie contre les images qui lui a fait ſupporter ſi difficilement que d'autres choſes lui fuſſent ſubſtituees ou adiointes en l'adoration & en aucune autre partie de ſon Seruice, s'eſt pluſtoſt accreuë que diminuee par l'Euangile, puis que c'eſt le temps auquel non ſeu-

Eſa. 43. 21.

1. Pier. 2. 9.

NB.

NB. * p. 52.

lement il auoit reſerué de faire taire les Dieux, dont il eſtoit ialoux, mais auquel il les a deſtruits.

Chacun auſſi demeure d'accord, que c'eſt choſe iuſte que Ieſus Chriſt regne, & l'Eſcriture dit qu'il doit deſcõfire ſon Aduerſaire par l'eſprit de ſa Bouche. Quand le Chef n'auroit pas encor eſté mis du tẽps de nos Peres en ce Corps d'erreurs qui s'eſtoit formé en l'Egliſe, il n'y en auoit que trop pour iuſtifier & rendre neceſſaire vne oppoſition. Vn autre y regnoit que Ieſus Chriſt, & à voir comment il s'y eſt eſtably & maintenu, il y a lieu de croire que ſans la Reformation, Ieſus Chriſt y auroit encor eſté plus mal recognu. Elle n'a donc pas eſté ſeulement neceſſaire pour oſter le mal, mais auſſi pour l'empeſcher de croiſtre, ni ſeulement pour reſtablir l'Ancien & le vrai Chriſtianiſme, mais pour n'en laiſſer pas perdre les reſtes. Nos Aduerſaires meſmes aduoüent que nous leur auons eſté neceſſaires. Et qu'en ce temps-là le Nom de Ieſus Chriſt n'eſtoit quaſi plus cognu dans le Monde. De ſorte que le bien general

2. Theſſ. 2. 8.

Sermon du ſieur Tiraqueau Abbé de S. George & grand Vicaire de l'Eueſché de Metz, fait en l'Egliſe des Ieſuites de Metz le premier iour de l'an 1630.

estant tousiours le premier en l'intention des sages; il est certain, qu'encor que la Reformation n'auroit pas esté aussi necessaire, que nous l'auons veuë, pour le salut des Eleus en particulier, elle l'a esté entierement pour la gloire de Dieu, pour le regne de Iesus Christ, & pour la conseruation de la vraye Religion Chrestienne. NB.

L'autre obiection qu'on nous peut faire sur ce sujet, Est, Que les seruiteurs du Pere de Famille ayans apperçeu l'yuroye en son champ, lui demanderent, *Veux-tu que nous y allions & cueillions l'yuroye?* Et qu'il leur respondit, *Non, qu'il n'aduienne qu'en cueillant l'yuroye vous arrachiez le bled quant & quant: Laissez les croistre tous deux ensemble iusqu'à la moisson & en la saison de la moisson ie diray aux Moissonneurs, Cueillez premierement l'yuroye & la liez en faisseaux pour la brusler, mais assemblez le bled en mon grenier.* Et par ce que Iesus Christ en declarant la similitude de l'yuroye du champ dit, Que *l'ennemy qui l'a semee, c'est le Diable*, Que *la Moisson c'est la fin du Monde: & les Moissonneurs sont les Anges*, il semble qu'on pourroit reprocher à ceux qui ont trauaillé à la Reformation, de l'auoir faite obj. 2. Matth. 13.28.

prematurément, & qu'ils deuoient la laiſſer à faire à Ieſus Chriſt à la fin du Monde.

Mais outre que Ieſus Chriſt ne parle pas en ceſte ſimilitude-là des ſeuls heretiques, ains en general entend, comme il s'en eſt luy meſme exprimé, *les enfans du mauuais, & ceux qui font iniquité*: Ni des ſeuls erreurs en la Foy, mais de tous les ſcandales, dont il ne faut ni attenter ni eſperer l'extirpation, iuſqu'à ce qu'il la face luy-meſme à la fin du monde. Et c'eſt en ce ſens que S. Auguſtin a entendu ceſt ſimilitude, & en a pris vn Argument contre les Donatiſtes, & le Pape Gelaſe vn autre pour induire à ſupporter les meſchans & les ſcandaleux en vne Egliſe. Encor eſt il conſiderable, quand Ieſus Chriſt auroit entendu parler de la doctrine, qu'il ne parle pas de la graine, mais de l'herbe; c'eſt à dire, qu'il ne defend pas de toucher aux hereſies, mais aux Heretiques, leſquels il defend d'arracher. Car il ne faut pas cercher à perdre les perſonnes, mais à en ſecoüer ou abbattre la mauuaiſe graine, meſme deuant qu'elle meuriſſe, veu comme on diſoit au Concile de Baſle, qu'on ne le ſçauroit trop toſt faire quand elle eſt formee. Autrement il ne

Serm. 28. de Verb. Domin. Cauſ. 23. q. 2. c. Ita nos.

Ej. 18.

faut rien hazarder quand l'yuroye eſt encor en herbe, & qu'on ne ſçauroit où la diſcerner bien aſſeurement, ou, comme dit S. Auguſtin, l'arracher ſans euident danger de tout perdre. *Lib. 3. contr. Parm. c. 2.*

Or au temps que la Reformation commença, il n'eſtoit pas difficile de diſcerner les erreurs ni de les ſeparer de la ſaine Doctrine: de laquelle auſſi il ne s'eſt rien gaſté, mais qui eſt demeuree en ſon entier. Car y a-il quelque Article que I. Chriſt ait preſché, & que ſes Apoſtres ayẽt eſcrit, que nous n'ayõs pas retenu? Qu'eſtoit il dõc beſoing d'attendre la Moiſſon? Mais auſſi la fin du mõde n'eſt pas touſiours, ni toute la moiſſon de I. Chriſt. Luy-meſme appelle vn grand abord d'hõmes à l'Egliſe vne moiſſon. Pourquoi donc auroit-on encor cõpté par des mois iuſqu'à la moiſſon, puis qu'à voir les contrees, elles paroiſſoient toutes blanches & preſtes à moiſſonner? De fait les Eſpics ſe ſont preſentez d'eux-meſmes à poignees, & les Nations en foule ont eſté comme des gerbes entaſſees en la ſaiſon. *Iean 4. 35.*

L'euenement a encor verifié d'vne autre ſorte qu'il a eſté ſatisfait à l'intention de Ieſ. Chriſt en la Reformation. Car les enfans du

Royaume, qu'il appelle la bonne semence; n'ont pas esté arrachez, mais accreûs. Les ouuriers ont mesme deffailly à la moisson, tellement qu'il a falu prier le Maistre d'y en enuoyer, & mesme d'y en pousser, par ce que le trauail en a esté grand; & quoi que l'ennemy ait fait de longs & de violens efforts pour destruire les vns & les autres, neanmoins par la grace de Dieu, il n'a peu en venir à bout iusques à present, & comme au temps des premiers Chrestiens, le sang des Martyrs s'est trouué estre la semence de l'Eglise.

Matth. 9.37.38.

Aussi n'ont les seruiteurs du Pere de Famille estimé que son intention fust qu'on laissast les Heresies croistre en toute liberté, & meurir pesle mesle auec la bonne doctrine. Sur tout quand il y a peril qu'elles pullulent de leur propre graine, comme il est arriué, qu'vne seule en a produit plusieurs. Au contraire S. Paul dit, qu'il faut reietter l'homme heretique apres la premiere & seconde admonition, & se retirer de tout homme cheminant desordonnement, & non pas selon l'enseignemẽt qu'il auoit receu de luy; & en fait vne denonciation & inionction serieuse au Nom de

* *Tit.* 3. 10. *2. Thess.* 3. 6.

noſtre Seigneur Ieſus Chriſt: Et de reprimer les vaines & profanes crieries quand il y a danger *qu'elles paſſent plus auant en impieté, & que leurs parole ronge comme gangrene.* 2. Tim. 2.16.17

De ſorte que comme pour arreſter la gangrene on tranche entre le mort & le vif, il eſt neceſſaire d'extirper vn membre pourry qui gaſteroit tout le reſte & de l'en ſeparer pour luy en oſter la communication. Et c'eſt ce que l'Egliſe a touſiours practiqué, excommuniant les heretiques, ou ſe ſouſtrayant de leur Communion. *Departez-vous du milieu d'eux & vous en ſeparez, dit le Seigneur, & ne touchez à choſes quelconque ſoüillee & ie vous receuray & vous ſeray pour Pere, & vous me ſerez pour fils & pour filles, dit le Seigneur Tout-puiſſant.* 2. Cor. 6 17.18. Enfin le Concile de Trente luy-meſme n'en a-il pas vſé de meſme contre nous, en nous oſtant vne communion que nous n'auions plus & que nous ne voulions plus auoir? Et en ordonnant la Cenſure des Liures qu'il appelle ſuſpects & dangereux, il a dit que c'eſtoit pour mieux ſeparer l'yuroye d'auec le bled de la verité Chreſtienne, ſans craindre de contreue- Seſſ. 18.

nir au commandement de les laisser croistre ensemble, & d'attendre la Moisson.

Veu donc que la Reformation a esté necessaire, il n'a pas falu la remettre ni la differer quand Dieu en a ouuert l'occasion, & en a presenté les moyens. Et n'a esté besoing pour cela ni d'Euesques ni de Prestres. Car il ne la faloit pas attendre de ceux qui causoient ou entretenoient le desordre. Quand l'ennemi est entré, & qu'il a occupé les lieux forts, il ne faut pas, pour s'y opposer, attendre qu'il le commande luy mesme, ni que le Magistrat face sonner l'alarme. Il n'a pas aussi falu attendre des hommes extraordinaires & venus du ciel inesperement. Comme Tertullian dit, que tout homme est Soldat contre les Criminels de Leze Majesté & les ennemis publics: chacun à vocation de s'opposer aux ennemis de Iesus Christ, & de prendre les armes pour luy. Gerson aussi au temps de Charles VII. lors que chacun parloit de Reformation, affirmoit que la poursuite s'en pouuoit faire par tous les fideles, principalement par les Grands & les plus Puissans, ou par la voye d'vne Admonition charitable, ou mesme par celle de la Puissance

Apolog. c. 2.

Gerson. part. 4. ope. Propositiones vtiles ad extermination. præsentis schism. sur la fin.

ſance & de l'Authorité.

De ſorte que comme Ezechias, au defaut de Sacrificateurs, y employa des Leuites, qui ſe trouuerent de cœur plus droit à ſe ſanctifier que les Sacrificateurs meſmes, Dieu en quelques endroits au defaut d'Eueſques & de Preſtres, s'eſt ſeruy d'autres perſonnes pour la faire: encor qu'il y ait auſſi employé ailleurs où il luy a pleu, des Preſtres, des Eueſques, & des Archeueſques meſmes, leſquels ayans eu la Vocation ordinaire, l'ont r'apportee & appliquee à ſon droit vſage, qui eſt, comme dit S. Paul, *L'aſſemblage des Saints, l'œuure du Miniſtere, & l'edification du corps de Christ*, lequel eſt ſon Egliſe; & des mains de ceux-là l'ont receuë leurs ſucceſſeurs, l'vn apres l'autre iuſques aujourd'huy. 2. Chrō. 29.34. Epheſ. 4.12.

Par la meſme raiſon auſſi nous ne pouuons eſtre accuſez du ſchiſme qui en eſt arriué. Car vn Docteur meſme de l'Egliſe Romaine a recognu ſur ce ſujet, que *la ſeparation ne fait pas le ſchiſme, mais la cauſe*, & qu'il en faut regarder l'origine & les commencemens. Et comme le premier armé n'eſt pas Autheur de la guerre, mais celui qui en donne le ſujet; il ne faut pas Caſſād. de offic. pij vir. Et Conſult. 2. art. 7.

regarder ici qui a crié le premier aux armes, ou qui le premier les a prises, & qui mesme a le premier declaré la guerre, mais celui qui en a donné les veritables causes. Comme toute solution de continuité ne se fait pas seulement de causes externes, celle de la Chrestienté ne nous doit pas estre imputee, mais à vne corruption interieure. Les erreurs, en l'estat qu'ils estoient, ont esté la cause de la rupture, parce qu'ils ne deuoient pas estre dissimulez: Et les instances qu'on auoit faites depuis tant de siecles en toutes Nations, à ce qu'ils fussent reformez, iustifient suffisamment nostre action.

Du Baptesme cõtre les Donat. l.1.c.11.

S. Augustin dit que le schisme vient aussi de la haine: nous ne deuons donc pas en estre accusez. Car quelle cause, ou quelle marque de haine y a-il eu de la part des Reformateurs contre ceux qu'ils ont induits à se reformer? Quelcun peut-il estre presumé vouloir du mal à ceux, ausquels il procure du bien, & le plus grand bien qui soit; & quoy que ce soit, celuy qu'il estime le plus grand, lequel il prefere à sa propre vie, & pour lequel auoir luy-mesme & le procurer aux autres, il n'a pas fait difficulté de

mourir? *Nul*, dit Iesus Christ, *n'a plus grãd amour que cestuy-cy, asçauoir quãd quelcun met sa vie pour ses amis.* Et c'est ce que les Reformateurs ont fait, ayans cerché de faire part aux Chrestiens de la verité que Dieu leur auoit fait la grace de trouuer, & pour cela n'ont pas craint la mort. *Iean 15. 13.*

La procedure aussi, qu'ils y ont tenuë, le verifie assez: Car quelle haine pouuoient-ils auoir contre ceux, auec lesquels afin de demeurer vnis, ils ont fait tout ce qu'ils ont peu, & souffert toutes sortes d'extremitez auant que s'en separer, & d'entre lesquels
13. ils ont plustost esté chassez qu'ils n'en sont sortis? Car ils entendoient auec S. Augustin ce cõmandement, *Retirez vous, sortez de là, ne touchez point à chose soüillee*, d'vn de-part spirituel, & d'vn attouchement de cœur. C'est aussi l'exposition qu'on donnoit d'ancienneté à Metz à cet autre commandement de sortir de Babylon, asçauoir, *non en corps, mais en esprit.* *Es. 52. 11. Aug. de Verb. Dom. Serm. 18 Caus. 23. q. 4. c. Recedite.*

Plusieurs Ecclesiastiques de l'Eglise Romaine, Archeuesques, Euesques, Prestres, Curez, Sorbonistes, Moines de tous ordres, ont preschéla verité en leurs habits, & en leurs temples, iusqu'à ce qu'ils en ont esté *Le manuscript du Curé de S. Victor de l'an 1345 sur Apo. c. 18.*

chaſſez. Dés l'annee 1524. vn Auguſtin l'auoit preſchee en ceſte ville tout vn Careſme, & peu apres fut bruſlé comme heretique en celle de Vic, & vn autre empriſonné icy, & pluſieurs Curez & des Chanoines meſmes de l'Egliſe Cathedrale, ſoupçonnez & quelques vns meſme empriſonnez, expulſez, & deſpoüillez. Es annees 1541. & 1542. les Iacobins que i'ay dit, preſchoient en l'Egliſe de leur Monaſtere à huis ouuerts le plus prez de la verité & ſelon les articles accordez en la Confe-rence & en la Diete de Ratiſbonne.

Iean Roger Curé de S. Croix, & Didier Abria Curé de S. Gergonne & Chanoine de la Cathedrale, & empriſonnez & Pierre Touſſain auſſi Chanoine de la meſme Egliſe, chaſſez & priué de ſes benefices pour la religion en l'an 1525.

Les Peuples auſſi qui auoient receu la Reformation en ont fait quelque temps les exercices dans les meſmes Egliſes de la Religion Romaine, en quelques vnes par occupation, en quelques autres par la permiſſion, & octroy des Magiſtrats. Dés l'an 1542. ceux de Metz ayans ſceu ce qui auoit eſté accordé à Ratiſbonne, & que l'Empereur auoit permis à chacun de pouuoir changer de Religion, auoient preſenté diuerſes Requeſtes à leur Magiſtrat, à ce que les Iacobins, qui la preſchoient en leur Egliſe, n'en fuſſent pas empeſchez ny enuoyez ailleurs, comme ils apprenoient que

leur Prouincial en auoit le dessein & estoit arriué expres pour cela, & au defaut de ce auoient fait venir Guillaume Farel qui premierement prescha dans le Cimetiere des Iacobins, qui est vne grande place, & vn passage public: Et enfin auoient obtenu l'Eglise S. Nicolas en la ruë du Neufbourg, & par ordre expres du Magistrat fut signifié à toutes les Paroisses par leurs Curez, qu'on y preschoit *l'Euangile pur & net sans y rien adiouster ny diminuer, & que chacun y pouuoit aller sans reprehẽsion*, comme ie peux faire voir en original & par piece authentique: Et y fut estably vn de ces deux Iacobins, qui continua iusqu'à ce que Charles V. le fit cesser, & osta ce temple, & tout exercice de Religion aux Reformez.

Le mesme s'est fait en France: Car en quelques lieux ils s'assembloient de nuict dans les Temples; en quelques autres, mesme de iour; mais enfin par l'Edict de Ianuier de l'an 1561. ils furent contraints d'en vuider, auec defense d'en plus prendre à l'aduenir sur peine de la vie & sans aucune esperance de grace: Et par là furent reduits à la derniere necessité de se separer: encor que iusques alors plusieurs affection-

nez à l'vnion de l'Egliſe, comme la Royne
M. le Preſidẽt de Thou l.28. eſcriuit au Pape, attendu que nul d'entre nous ne nioit les Articles de Foy, ni les Conciles Generaux, euſſent conſeillé de nous receuoir à la Communion auec eux, & leur euſt ſemblé que cela ſe pouuoit faire ſans danger d'aucun inconuenient.

Ce qui monſtre ſuffiſamment que nous ne ſommes pas de ceux dont parle S. Iude, *qui ſe ſeparent eux-meſmes*: puis que nous auons fait & que nous auons enduré tout ce
qui nous a eſté poſſible, pour ne nous pas ſeparer, non pas meſme de temples, d'auec nos Concitoyens, & que nous en auons e-
= ſté chaſſez par force, & ſans eſpoir d'y iamais eſtre receus, ſinon en renonçant à la verité. Ce que ne pouuans faire en bonne conſcience: & d'autre part, ne pouuans demeurer ſans exercice de Religion, ni nous plus aſſembler en ſecret pour les perils qu'il y auoit à cauſe des defenſes; & pour les calomnies auſquelles ces Aſſemblees ſecretes auoient eſté expoſees, ni pour ne ſembler auoir honte de publier ce que nous croyons, & d'eſtre d'vne Egliſe reduite à la forme que Ieſus Chriſt, & ſes Apoſtres l'auoient faite; Nous auons demandé des

Temples à nos Princes & les auons obte-
nus, en vn temps auquel eux-meſmes eſti-
moient qu'il y auoit ſujet ſuffiſant en plu-
ſieurs Articles de demander eux-meſmes
au Pape la Reformation que nous en auiõs
faite, Aſçauoir, *D'oſter entierement*
les Images, au moins des lieux de
l'adoration: D'oſter auſſi du Ba-
pteſme les Exorciſmes & le cra-
chat, & les autres choſes, qui y ont
eſté adiouſtees hors de ſon Inſtitu-
tion, & de ſe contenter de l'eau &
de la parole ſelon le commandement
de Dieu: De reſtablir la Commu-
nion de la Coupe en l'Euchariſtie,
nonobſtant le Decret du Concile de
Conſtance qui ne doit pas eſtre de
plus grande authorité que le Com-
mandement de Dieu: De remettre
ſus l'ancienne couſtume de la cele-
brer, en aſſemblant par les Curez

M. le Preſidẽt de Thou l. 28.

Baptẽme.

chacun Dimanche du mois, ou meſme plus ſouuent s'ils en ſont requis, tous ceux qui auroient la volonté de communier, & apres auoir chanté des Pſeaumes, fait vne Confeſſion generale des pechez, & des prieres publiques pour le Prince & pour les autres Superieurs, & pour toutes les neceßitez & pour les affligez, vn paſſage des Euangeliſtes ou de S. Paul touchãt l'vſage de la Sainte Euchariſtie, fuſt leu & expliqué, le tout en langage vulgaire & entendu, & tous les aſſiſtans receus à la Communion ſous l'vn & ſous l'autre ſigne, eſtant contre l'Inſtitution de ce Myſtere, qu'vn ſeul y communicque, & que le Peuple ſoit là ſans rien faire que de regarder ſeulement. Que l'vſage auſſi des

Pſeaumes, & des Prieres publiques & priuees fuſt reſtably en langue vulgaire: & finalement que la Feſte-Dieu fuſt abolie, comme choſe non ſeulement non neceſſaire, mais contraire à la fin & à l'vſage du Sacrement, & qui cauſoit beaucoup de ſcandales.

Que pouuions-nous donc moins faire, eſtans en ceſte neceſſité, que de nous retirer és lieux, où nous eſtions reduits, & par maniere de dire, ſequeſtrez, pour y faire le ſeruice de Dieu en la forme que ceux-là meſme, qui nous auoient chaſſés, demãdoient & ne pouuoient obtenir? Apres tant d'inſtances faites pour cela par les Roys & par les Peuples entiers touſiours eludees: tant de promeſſes donnees par les Papes & par les Conciles, & touſiours fruſtrees: tant de commencemens ſpecieux, & touſiours arreſtés ou diuertis à toute autre choſe; & en-*n°.* fin toute eſperance retranchee de voir iamais reformer l'Egliſe Romaine auec laquelle nous auions taſché de pouuoir de-

meurer: apres tant de perſecutions ſouffertes, & de patience inutilement employee à l'attendre, enfin chaſſez & pourſuiuis nous auons eſté contraints de nous ſeparer.

Ierem. 51.6.9.10. Ainſi Ieremie apres auoir commandé de fuyr hors de Babylon pour n'eſtre exterminé en l'iniquité d'icelle, introduit les Fideles s'appellans les vns les autres, & diſans au temps qu'ils en ſortiroient, *Nous auons medeciné Babylon, & elle n'eſt point guerie: Laiſſez-la là, & nous en allõs chacun en ſon pays, car ſon procez eſt paruenu iuſqu'aux cieux, & s'eſt eſleué iuſques aux nuës. L'Eternel a mis en lumiere noſtre Juſtice; Venez & que nous racontions en Sion l'œuure de l'Eternel noſtre Dieu.* Ainſi les Apoſtres parlans aux

Act. 13. 46 Iuifs qui contrediſoient à l'Euangile, *C'eſtoit bien*, dirent-ils, *à vous, qu'il faloit premierement annoncer la Parole de Dieu: Mais puis que vous la deboutez, & vous iugez vous meſmes indignes de la vie eternelle, voicy nous nous tournons vers les Gentils: Car le Seigneur le nous a ainſi ordonné*, & ayans ſecoüé contre eux la poudre de leurs pieds,

Act. 19. 9. s'en allerent ailleurs: Et depuis encor, comme quelques vns eſtoient rebelles, meſdiſans de la voye du Seigneur deuant la mul-

titude, S. Paul *se departant arriere d'eux, separa les Disciples, disputant de iour en iour en l'Escole d'vn certain nommé Tyrannus.*

Aussi dit vn Ancien, que celuy qui veut estre sauué se doit seperer de celuy qui ne veut pas l'estre. *Le peuple craignant Dieu, & obeissant au commandement du Seigneur, doit*, dit S. Cyprien, *se separer d'vn mauuais Pasteur, & n'auoir point de part aux sacrifices d'vn sacrilege, attendu qu'il a la principale puissance de s'en choisir de dignes, & de rejetter les indignes.* Suiuant cela, le peuple entier d'vne ville de la Mauritanie en sortit pour n'auoir point de communion auec vn Eueſque Arrien. Ep. 68. *Victor Vticens. l. 3. de la perſecution des Vandales.*

NB. Nous ne sommes donc pas causes de ceste separation, mais ceux qui nous ont chassez, & n'ont voulu entendre à aucune Reformation, sans laquelle le Cardinal de Cambray auoit long-temps auparauant preſché au Concile de Conſtance qu'il ne faut pas esperer de vraye vnion en l'Egliſe. Ceux-là ſont coupables des malheurs de la guerre, non ſeulement qui la commencent ſans cauſe legitime, mais qui refuſent les moyens d'vne paix ſeure & honeſte. *Si*, di- ſoit Gerſon Chancellier de l'Vniuerſité de *Au Dimanche de la My-careſme. NB. Conſider. 3. de la Paix.*

Paris, parlant de la Paix de l'Egliſe, *c'eſt vne choſe peſtilentielle & prochaine de malediction de negliger ceſte œuure diuine, combien eſt-il plus criminel & plus deteſtable, non ſeulement de n'applaudir pas ceux qui y trauaillent, mais meſme de s'en irriter contre eux? Pourtant c'eſt choſe aſſeuree que tel meſme qui eſt du iuſte party, eſt plus coupable de Schiſme qu'vn autre qui eſt dans le party contraire: aſçauoir ſi le premier par quelque paſſion vicieuſe empeſche que la paix ne ſe face, & n'eſt pas diſpoſé à eſcouter l'Egliſe*, la quelle Gerſon meſme introduit demandant au Pape auec grande inſtance la Reformation & que le Royaume ſoit reſtitué à Iſrael, qui eſt ce que les Papes, ni leur adherans, n'ont iamais voulu faire.

Au Sermon de l'Aſcenſion fait deuant le Pape Alexād. V.

Apres tout, nous ne nous ſommes pas ✠ ſeparez de l'Egliſe Romaine, mais nous nous ſommes reformés, chacun en celle de ſa Nation: cõme le Pape a ſouuent promis de faire, comme on a long temps eſperé qu'il feroit, & comme il deuroit faire en la # ſienne. La France, ni l'Allemagne, ni les autres Pays reformez, ne ſont & iamais ne furent de ſon Dioceſe. Vn temps fut qu'il n'eſtoit pas meſme neceſſaire d'auoir com-

munion auec luy, & ça esté du temps de nos Peres qu'on a fait vne article de Foy de recognoistre son Eglise pour la Maistresse des autres. Celle qui estoit nommee la Mere Sainte Eglise, n'estoit pas la particuliere de Rome, mais l'Vniuerselle, & n'auoit autre surnom à Metz & ailleurs que de Catholique & Apostolique: Quoy que ce soit, Anselme ou le Moine Heruæus, veritable Autheur des Commentaires qui sont entre les œuures d'Anselme, & qui mourut seulement l'an 1325. explicquant ce que l'Apostre dit de l'Antechrist au chapitre 2. de la seconde aux Thessaloniciens, dit que pour l'iniquité de l'Eglise Romaine plusieurs Eglises se separeroient d'elle, c'est à dire qu'elle seroit la cause & donneroit le suiet de la separation. X2.

Encor ne nous sommes nous pas tant separez d'elle, que de celuy qui en a enuahy la domination: Car nous faisons grande difference entre l'Eglise de Rome & le Pape, encor que ses derniers flateurs prennent les deux pour vne mesme chose, comme s'il ni auoit point de distinction à faire entre vne Ville & son Vsurpateur. Aussi les Rois mesme & leurs Royaumes se sont sou- X3.

uent ſeparez des Papes & de leurs ſiege, ſans pourtant auoir voulu eſtre preſumez ſe ſeparer de la communion de l'Egliſe de Rome. Elle meſme s'eſt auſſi quelquesfois ſeparee de ſes Papes; Et S. Bernard a bien oſé dire que de ſon temps la Beſte de l'Apocalypſe auoit occupé le ſiege de S. Pierre, & que l'abomination eſtoit au lieu Saint. Ceux auſſi qui ſouſtiennent plus chaudement qu'elle ne peut errer, diſent pourtant que ceſte opinion n'eſt pas ſi certaine, que le contraire doiue eſtre eſtimé heretique, ni meſme vne erreur manifeſte, parce qu'elle peut eſtre ſeparee du Pape, & qu'il n'eſt pas neceſſaire de croire, que par vn commandement diuin & immuable, le ſiege de S. Pierre ait eſté eſtably à Rome, & qu'au temps de l'Antechriſt il en ſera dehors, comme il eſt dit au chapitre 17. de l'Apocalypſe: Et ceſt Autheur celebre en l'Egliſe Romaine que i'ay deſia nommé pluſieurs fois, au Sermon qu'il fit au meſme Concile de Conſtance, auoit mis la Tyrannie de ſes Chefs pour le cinquieſme ſigne de ſa ruine.

Bell. du Pontif. Rom. l. 4. c. 9.
Baron ann. 357. 358. 359,
Ep. 124. & 125.
Bell. là meſme c. 4.
NB.

Nous auons donc fait comme le Peuple Romain, qui pour fuyr la Tyrannie du

Tit. Liue Dec. 3. l. 4. & dec. 1. l. 3. c. 52.

Gouuernement, ſe retira de la Ville au Mont ſacré, & ni retourna qu'il ne fuſt aſſeuré par de bonnes Loix d'en eſtre garanty à l'aduènir. Nous auons laiſſé la Ville, mais, comme il diſoit, nous auons emporté la Cité: Nous auons abandõné les murailles, mais nous auons emmené l'Egliſe: Nous nous ſommes retirez au Mont ſacré contre les Tyrans & les oppreſſeurs, & comme diſoit S. Chryſoſtome, *Nous ſommes ſorti d'auec eux de corps, & eux d'auec nous de Foy: Nous auons laiſſé par deuers eux les fondemens des Parois, eux nous ont laiſſé les fondemens des Eſcritures: Nous ſommes ſortis d'entre eux ſelon le regard des Hõmes, eux ſont ſortis d'entre nous ſelon le Iugement de Dieu.* Car *celuy*, dit il, *ne ſort pas de l'Egliſe, qui en ſort de corps, mais celuy qui quitte d'eſprit les fondemens de la Verité Eccleſiaſtique.* Et à ceux qui nous ont chaſſez & qui nous reprochent les Temples qu'ils occupent, & deſquels ils nous ont mis dehors, & nous diſent, comme on faiſoit à Ieſus Chriſt, *Regardez quelles pierres, & quels baſtimens!* Nous reſpondons comme S. Hilaire faiſoit aux Arriens qui auoient auſſi chaſſé des Temples les Orthodoxes, *Ie*

in Mat. homil. 46. Op. Imp.

Marc 13

vous aduerty d'vne chose, gardez-vous de l'Antechriſt. Car vous eſtes mal apropos eſpris de l'amour des Parois: Mal apropos faites vous conſideration de l'Egliſe de Dieu par les toicts & les Baſtimens: & mal apropos ſous ces pretextes nous preſentez vous le nom de Paix. Doutez vous que l'Antechriſt n'y doiue eſtre aſſis? Les Montagnes, les Bois, les Lacs, les Priſons, & les Gouffres ſont des lieux plus ſeurs pour moy: Là les Prophetes, ou y eſtans iettez ou y demeurans, prophetiſoient par l'Eſprit de Dieu.

Finiſſons maintenant, puis que nous auons fait ce que nous auions pris à prouuer, & fait voir clairement, Qu'il n'y a point de ſalut à eſperer qu'en la Religion Chreſtienne: Que la Reformee, de laquelle nous ſommes, eſt la meſme, que quand Ieſus Chriſt & ſes Apoſtres l'ont formee: Que la Reformation en a eſté neceſſaire: Que ceux qui en ont cognu la neceſſité, ont deu y entrer, & n'auroyent peu ſe ſauuer autrement: Et qu'ils n'en doiuent iamais ſortir, s'ils le veulent eſtre: Et qu'encor que ceux de nos Anceſtres, qui appartenoient à l'election de Dieu y ayét eſté ſauuez, neanmoins nous n'y pourrions maintenant

tenant faire nostre salut pour les raisons que nous auons dites: Tellement qu'il en faut dire, comme S. Cyprien faisoit en vn bien moindre sujet, *Si quelcun de nos Ancestres, ou par ignorance ou par simplicité, n'a pas fait ni gardé, ce que nostre Seigneur par son authorité & par son exemple nous a commandé, Dieu peut bien par sa misericorde auoir pardonné à leur simplicité, mais il ne sera pas pardonné à nous qui sommes maintenant instruits & aduertis par le Seigneur*: Ce qui est fondé sur ce que le Seigneur mesme a dit en termes bien plus forts & plus considerables, que *Le Seruiteur qui a cognu la volonté de son Maistre, & ne s'est pas mis en deuoir, & n'a point fait selon la volonté d'iceluy, sera battu de plus de coups*: & sur ce que dit Saint Iacques, Qu'*il y a peché à celuy qui sçait faire le bien & ne le fait point*: Et S. Pierre, Qu'*il vaudroit mieux n'auoir point cognu la voye de Iustice, qu'apres l'auoir cognuë s'en destourner, comme le chien retourne à son vomissement, & la truye lauee à se veautrer au bourbier.*

Ep. 63.

Luc 12. 47.

Iacq. 4. 17.

2. Pierr. 2. 21.

Reste donc, tres-chers Freres, que nous recognoissions la grace que le Seigneur nous a faite en nous faisant naistre au tẽps

de ce grãd œuure acheué, & d'y estre mes-
me la plus part de nous entrez en naissant.
Nous auons trouué les puits ouuerts, que
Gen.25. les Philistins auoient bouschez & qu'Isaac
18.20. n'a fait que creuser apres son Pere; & pour
lesquels les Pasteurs de Guerar debattent
encor auec les siens disans, *L'eau est à nous*:
Laquelle ils estoupent encor autant qu'ils
peuuent, & disent qu'elle est mauuaise, &
n'en veulent point boire, & ne voudroient
pas que personne en beust, interdisans la
lecture de la parole de Dieu, & en destour-
nans les hommes autant qu'il leur est pos-
sible, comme d'vn Liure dangereux. Nous
auons trouué l'Eglise restituee à son pre-
mier estat, tel qu'il estoit au temps des A-
postres, qui est l'expedient que Gerson pro-
de Cõc. gener. vn. obed. posoit au Concile de Constance d'vne
vraye Reformation: ce que les hommes y
auoient adiousté depuis & qui l'auoit ren-
duë difforme, en ayant esté abbattu. Com-
me le Calendrier a esté reformé au temps
de nos Peres en reduisant l'equinoxe en
son vrai point, nous auons trouué, ainsi que
nous auons dit, la lumiere exactement se-
paree des tenebres, & le iour remis en son
estat precedent. La mesme semence, que

le Pere de famille auoit ſemee en ſon chãp y eſt encor, & par la grace de Dieu s'eſt renduë Maiſtreſſe de l'yuroye, & y a reietté en abondance de ſa premiere production. Et auiourd'hui nous moiſſonnons le labeur de ceux qui nous ont precedez: Car apres la grace de Dieu nous deuons beaucoup au zele, au ſçauoir, & à la couſtume de ces grands hommes qu'il a pouſſez à ſon œuure.

Nous n'auons plus beſoing de douter ſi nous ſommes baptiſez, & ſi nos enfans le ſont, & ſi nous communiquons reellement au corps & au ſang de Chriſt: ni ſi nous adorons la creature; comme ceux de l'Egliſe Romaine ſont par leur doctrine obligez d'en douter: Ni ne ſommes pas en peine, comme eux, de diſtinguer entre l'Idolatrie materielle & formelle, & entre l'Idolatrie licite & illicite; vne permiſe & vne autre abominable; faute que l'Eueſque ait eu intention de donner les ordres à vn Preſtre, & le Preſtre de baptiſer & de conſacrer. Car nous ne croyons pas que l'efficace des Sacremens depende de l'intention du Miniſtre, mais de l'inſtitution de Ieſus Chriſt, qui en eſt auſſi le premier & le principal

Greg. de Valence apol. de Idol. l. 2 c. 7.

diſpenſateur. Nous ne craignons plus le Myſtere d'iniquité, ni n'apprehendons point l'Antechriſt, n'ayans rien de commun auec la Ville où l'Eſcriture dit & nos
Apoc. 17.9. Aduerſaires cõfeſſent, qu'il doit eſtre aſſis. Nous n'auons auſſi plus de peine à diſcerner la doctrine par laquelle nous deuons paruenir à ſalut. Car elle eſt, Dieu mercy, eſmondee de tout ce qu'on y auoit meſlé de contraire és ſiecles precedens, & pouuons mourir en ſeureté.

Conſeruez donc ce qu'il vous a donné: il vous a donné du bon grain, gardez le tel que vous l'auez receu: Rejettez toutes nou-
Vincent de Lerins c.28 & 30. ueautez, & quelque ſoing que nous mettions à le faire croiſtre, prenez garde que ce ſoit touſiours le meſme fruit, & qu'il ne degenere point. Nous vous rendons le depoſt qui nous a eſté commis, de meſme or que nous l'auons receu. Conſeruez-le de meſme, & ne ſouffrez point qu'il ſoit alteré. Preferons-le à toutes les choſes du monde, & conſentons pluſtoſt de tout perdre que de le nous laiſſer oſter. Ne nous troublons pas des iugemens que l'on fait de nous, leſquels on regarde ou auec meſpris ou auec haine ſecrete, ou meſme auec

indignation. Si celuy qui a mis la main à la charruë regarde en arriere, il n'eſt pas bien diſpoſé pour le Royaume de Dieu: combien moins s'il en oſte la main, & abandonne ce qu'il a commencé? Ayons ſouuenance de ce que Dieu a dit, *Vous ne retournerez iamais par ce chemin-là*, gardons nous bien de retourner d'où nous ſommes ſortis, tant que les choſes y ſeront en l'eſtat que nous les y auons laiſſees, & que nous les y voyons encore. *Luc 9. 62. Deut. 17. 16.*

Mais au ſurplus, faiſons voir à ceux qui nous ont chaſſez, que nous ſommes ſortis malgré nous d'auec eux, & qu'il ne tient qu'à eux que nous n'y retournions, en remettant la Religion en l'eſtat que Ieſus Chriſt l'a laiſſee au monde, & que ſes Apoſtres ont acheué de l'y former. Nous ferõs meſme encor quelque choſe dauantage, en laiſſant à l'Egliſe de Rome l'honneur du premier ſiege, ſi elle reprend ſa premiere Foy. Car cõme pour traitter vne playe, la premiere intention doit eſtre d'en oſter les choſes eſtrangeres, qui en peuuent empeſcher la conſolidation: Le moyen de guerir celle de la Chreſtienté, eſt d'en oſter toutes ces matieres eſtrangeres & venuës

d'ailleurs, & n'y laisser que le Christianisme naturel; qui est aussi comme nous vous auons dit le moyen que des celebres Docteurs de l'Eglise Romaine ont autresfois proposé.

Cependant viuons si bien auec tous, qu'il paroisse, qu'il n'y a que cela qui nous separe: Et, comme parloient anciennement les premiers Chrestiens, que nous ne leur auons laissé que les Temples: Et que comme nous auons nos Rois, nos Gouuerneurs, nos Magistrats, nos Loix, nos Coustumes, nos Sieges de Iustice, nostre Police, nos Murailles cõmunes auec eux, nous y auons encor nos affections. Et faisons tous les deuoirs possibles pour nous conseruer les leurs, lesquelles on tasche de nous soustraire pour accroistre la diuision & faire le mal tous les iours plus grand.

Tertull. apol. c. 37.

Sur tout souuenons nous & faisons voir que la pieté solide est vn des principaux fruits de nostre Reformation, c'est à dire, faisons tout ce que l'enfant nous a dit qu'il faut faire pour paruenir à salut; affin que nous ostions à nos ennemis la matiere & mesme le pretexte d'en mesdire, & que nous attirions tous les autres à en auoir de

iuſtes & raiſonnables ſentimens: principalement affin que Dieu y prenant plaiſir, ſe glorifie de s'en declarer Autheur par vne protection excellente, & l'entretienne pendant le cours des annees entre nous & nos enfans d'aage en aage, accompliſſant icy & ailleurs le nombre de ſes Eleus, tant qu'enfin malgré toute oppoſition, il acheue ſon œuure & amene ſon Egliſe à ce grand & eternel ſalut, que Ieſus Chriſt luy a merité, & en la iouïſſance duquel elle rende & nous auec elle au Pere, au Fils & au Saint Eſprit, comme nous leur voüons dés à preſent, Gloire, Loüange, & Benediction és ſiecles des ſiecles, AMEN.

Fautes ſurvenuës en l'Impreſſion.

Page 33. ligne 10. *abbaiſt*, liſez *abbaiſſt*, Pag. 38. l. 22. *de la Porcellaine eſtant*, liſez, *de la Porcellaine qui eſtant*. Pag. 40. l. 26. *encor qu'il s'introduit*, liſez, *encor qu'il s'en introduit*. Pag. 41. l. 2. *ordres y ſont. autant de nouuelles Religions*, liſez *ordres, y ſont autant de nouuelles Religions*. Pag. 59. l. 13. *aux Croyans que ſe*, liſez *qu'à ſe*, Pag. 96. l. 12. *Prince*, liſez *Princes*.